

A propos du fonds Kalb



25 septembre 1999

Sommaire

1. Histoire du fonds familial Kalb

- Composition5
- Conservation et mémoire8

2. Emilie (1748-1785)

- La branche française des van Robais15
- La croisée des chemins17
- Une vie aussi brève qu'active18

3. Frédéric, Caroline et Elie

- Frédéric (1765-1793)22
- Caroline (1767-1829)26
- Elie (1769-1834)30

4. Nicette (1811-1899)35

Annexes

1. Etats de service de Jean de Kalb (1721-1780).....38

2. Acte d'accusation de Frédéric de Kalb.....42

3. Pièces relatives à Caroline et à Elie de Kalb

- Décret du Grand Conseil de Bâle relatif à la citoyenneté de Caroline44
- Lettre de La Fayette à Caroline de Kalb, suivie de son témoignage en faveur d'Elie44
- Lettre de M. Schmid, préfet de Bâle.....46
- Réclamation d'Elie de Kalb.....48

4. Zucker et la recherche des lettres du général de Kalb.....52

***Sources et bibliographie*56**

A propos du fonds Kalb

Contribution à l'histoire familiale

Notre famille détient nombre de documents relatifs à notre aïeul, le général de Kalb. Par souci de clarté, j'ai dénommé «fonds Kalb» les papiers que j'ai reçus sous dossier conformément aux volontés de Guy Soulange-Teissier. Pour des raisons de mémoire, j'ai souhaité écrire l'histoire qui s'est formée autour de ce fonds, en complétant les données de la documentation familiale par celles issues des sources externes que j'ai pu consulter. Certains dossiers d'archives révélaient des pans de vie de ses premiers «parents». Le destin pathétique de Frédéric de Kalb, l'émigration de son frère Elie et les épreuves de leur soeur Caroline, furent pour moi autant de découvertes. Elles méritaient d'être mieux connues. Dès lors, il m'importait, dans une seconde partie, de procéder à l'assemblage fidèle de quelques pièces d'un puzzle que je serai ravi de pouvoir compléter. Que le lecteur de ces notes, membre du cercle de famille, n'hésite surtout pas à apporter sa pierre à l'édification de ce qui ne veut être qu'un premier essai.

Je tiens à remercier pour leur contribution à la présente version tante Gaby et oncle Raymond, Ségolène, Bernard, Isabelle et Aurélie. Une discussion sur les suppliciés de La Madeleine a incité ma belle-soeur Ségolène de Dainville à vérifier l'existence d'un dossier d'archives au nom de Frédéric de Kalb et elle m'en a facilité l'accès. Une première version encore balbutiante a été fortifiée par le crayon de son époux, Bernard Barbiche, qui a bien voulu aussi réviser celle-ci. Le compte rendu détaillé de l'émigration d'Elie et de Caroline résulte de la ténacité de ma fille Aurélie aux prises avec les fichiers des Archives nationales. Une nouvelle dimension a pu être donnée au chantier en cours grâce aux papiers de famille et documents remis en communication par Gabrielle Partiot. La relecture d'ensemble, méthodique et attentionnée, a été assurée par Raymond Soulange-Teissier. La patience et l'écoute furent le lot de mon épouse qui a bien voulu que j'affecte de nombreuses heures à la réalisation de cette modeste étude.

1. Histoire du fonds familial Kalb

Composition

Ce fonds comporte différents documents que Jean de Kalb avait lui-même pris le soin de conserver ainsi que des lettres qu'il a adressées à son épouse au cours des trois dernières années de sa vie, consacrées à la lutte pour l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Les archives les plus anciennes se rapportent à la période au cours de laquelle il servit comme officier du détail, soit jusqu'en 1760. Elles traitent de questions d'administration du régiment de Lowendal, régiment allemand levé par le futur maréchal lorsqu'il passa au service de la France, en septembre 1743¹. Elles comportent divers états et instructions ainsi qu'un mémoire sur la création d'un régiment que Jean de Kalb adressa au ministre de la marine, Machault d'Arnouville.

Ce sont ensuite des lettres reçues ou la minute de celles adressées à de nombreuses personnalités, pour une grande part à l'occasion de la quête de grâces qu'il entreprend pour retrouver un poste à sa mesure après la guerre de Sept ans, puis pour reprendre du service actif à la suite de sa mise à la retraite en janvier 1765. Ses principaux correspondants sont ses anciens chefs de guerre, le duc et le comte de Broglie, le prince de Soubise, le duc de Castries, le comte du Muy. Lorsque sa cause est gagnée, nous ne le saurons que peu : rares sont les écrits relatifs à la mission d'observateur que lui confia le duc de Choiseul et qui devait le conduire pour la première fois en Amérique, en 1768. Ses rapports, secrets par leur objet, sont conservés dans les archives de l'Etat. D'autres épisodes sont aussi évoqués tant dans des lettres de MM. de Monteynard et de La Vrillière que dans les minutes des réponses qu'il leur adressa, à propos de l'affaire du soutien avorté aux confédérés de Pologne et à Casimir Pulawski contre la Russie ; ne voulant cette fois se satisfaire de simples intentions, il demande une promesse écrite pour sa nomination au grade de brigadier ; on lui préfère Dumouriez et l'échec que l'on sait.

Mais les documents qui suscitent le plus vif intérêt sont les lettres d'Amérique qu'il écrivit à son épouse entre 1777 et 1780. Leur lecture reste facile : l'écriture est soignée, papier

¹ W. de Lowendal (1700-1755) fut successivement maréchal inspecteur de l'infanterie saxonne, général dans l'armée russe (1737) avant d'être lieutenant général des armées de Louis XVI et colonel propriétaire du régiment qu'il fonda le 1^{er} septembre 1743. Il a été élevé à la dignité de maréchal de France le 17 septembre 1747.

et encre sont de bonne qualité. Il employait généralement de longs folios, les préférant aux feuilles de papier bleutées habituellement utilisées dans les camps. Par ce biais, à l'égal de ce journal qu'il aurait tenu mais qui n'a pas été retrouvé², il a pérennisé son témoignage sur sa vie quotidienne, sur les événements auxquels il fut associé et les personnes qu'il a côtoyées. Il évoquait aussi les projets qu'il formait pour lui-même et pour sa famille. Ces lettres attestent enfin la noblesse du coeur et celle des sentiments que possédait cet homme né dans une contrée où l'idée de liberté était bien un vain mot.

Leur contenu a néanmoins souffert des effets de l'autocensure³ qu'il s'est imposée en raison des risques d'interception par l'ennemi⁴. Pour multiplier les chances que ses écrits parviennent à leur destinataire, il s'est astreint à établir chacun en trois exemplaires⁵, à les numéroter et à les coter. Il veillait aussi à les confier à des voyageurs partant sur des navires différents⁶. Les risques étaient réels puisque, malgré les précautions prises, 26 des 92 lettres qu'il a envoyées ne sont pas dans la collection et rares sont celles qui sont aujourd'hui présentes en plusieurs exemplaires. Pour les mêmes raisons, quelques-unes sont partiellement ou totalement codées⁷ et parfois à transmettre ou à lire à d'autres personnes. Il tenait notamment à informer son ami et protecteur, Charles-François de Broglie⁸, qui eut une influence déterminante sur sa carrière et sur sa destinée. Il lui adressait des rapports réguliers et complétait ses informations soit par l'entremise de son épouse⁹, soit par celle de Guy Dubois-Martin qui assurait le lien tant avec ce dernier qu'avec l'administration royale. Le

² Selon le général Henri Lee, *Mémoires de guerre*, cité par F. Kapp, *The life of John Kalb* p. 318.

³ J. de Kalb, *lettre n°59, du 10 janvier 1779* : « Tu dois être surprise, ma chère et bonne amie, de ce que dans toutes mes lettres, je ne donne jamais aucune nouvelle qui regarde la guerre, la politique ou le prochain, et que je ne te parle que de ma santé, de mes amitiés pour toi, et du désir véhément de te rejoindre, ou du moins de recevoir plus souvent de tes nouvelles. »

⁴ J. de Kalb, *lettre n°56, du 12 octobre 1778* : « Je serai fâché que mes lettres puissent être imprimées, avec le nom de l'écrivain et de ceux auxquels elles sont adressées, dans les gazettes anglaises et américaines, comme cela est arrivé à d'autres personnes, dont les lettres ont été prises ou interceptées. »

⁵ J. de Kalb, *lettre n°44, du 20 janvier 1779* : « Toutes ont été écrites au moins trois fois, quelquefois cinq. » ; et *lettre n°72, du 26 juillet 1779* : « Car toutes mes lettres ont été écrites triples. »

⁶ J. de Kalb, *lettre n°7, du 19 septembre 1777* : « S'il y a quelquefois de longs intervalles d'une lettre à l'autre, il pourrait d'ailleurs en avoir quelquefois de perdues, et puis les vaisseaux ne mettent pas le même temps à arriver. » *Lettre n°72, du 26 juillet 1779* : « Les duplicata, triplicata sont partis par d'autres vaisseaux. »

⁷ J. de Kalb, *lettre n°60, du 2 mars 1779* : « Tu sais que j'ai laissé à la maison le double de mon chiffre, tu n'auras qu'à te servir du tableau où les figures sont par ordre numérique, et non de celui de l'ordre alphabétique. »

⁸ J. de Kalb, *lettre au comte de Broglie, du 2 avril 1762* : « Les sentiments de gratitude et d'attachement que je vous dois ne finiront qu'avec ma vie. » D'après copie arch. S.T.

⁹ J. de Kalb, *lettre n°2, du 18 juin 1777* : « Fais moi le plaisir de passer cette lettre à son adresse [celle du comte de Broglie] » et, plus loin : « Tu pourras lui [F.A. Dubois-Martin] lire l'article ci-dessus. »

circuit d'information est d'autant moins simple et formel que les trois personnages ont appartenu au Secret du Roi, dont Broglie fut le chef, et sont restés fort liés.

Le général de Kalb s'est expliqué souvent à propos de ces missives d'Amérique qui n'arrivent pas à leur destinataire. Il n'hésitera pas à emprunter au marivaudage un ton qui lui est peu habituel pour dissenter sur le risque de capture, tout en témoignant à son épouse de l'amour profond qu'il lui portait : « Il me semble en voir une [lettre] entre les mains d'un capitaine anglais de haut bord au milieu des officiers de son vaisseau, se réjouir d'abord de la prise du vaisseau qui portait ma lettre, ensuite de la lettre même. Elle est de plusieurs pages de menue écriture ; elle doit contenir bien des choses ; nous saurons quelque chose de ce qui se passe chez les rebelles. On l'étudie avec soin et après un long travail, on est fâché de n'y rien trouver d'intéressant ou d'instructif, elle ne contient qu'un plat verbiage et des protestations d'amitié et de tendresse, on ne sait pour quelle Emilie, à Paris [...]. Ils déclarent qu'Emilie ne peut être que la maîtresse de l'homme en question, qu'un mari en France n'écrit à sa femme ni de si longues lettres, ni si tendres ; partout te voilà déclarée ma maîtresse, ne t'en fâche point, ma chère amie, c'est un assez beau titre¹⁰. »

Certes, de nombreuses lettres paraissent, a priori, ne présenter qu'un intérêt familial, mais elles fournissent des indications précieuses et fiables sur les dates de ses divers déplacements et sur les lieux où il s'est rendu. Elles procurent aussi des informations sur les circuits d'acheminement et sur l'identité de ceux qu'il choisissait avec le plus grand soin pour en être les porteurs, tels MM. Adams, Durif de Cazeneuve, d'Holzendorff, Gérard, de La Neuville, de Choins, de Fleury, de Vrigny, Simonet de Valcourt, etc. Il utilisera même la malle-poste d'Angleterre, car il conservait un correspondant dans ce pays, mais les trois lettres ainsi acheminées ne sont pas dans le fonds. Nous savons par ailleurs que plusieurs lettres ont été prises par lord Cornwallis à la suite de sa victoire à Camden ; revenues d'Angleterre, elles sont conservées par la bibliothèque du Congrès¹¹. Elles permettent enfin, par l'étude des cachets de cire armoriés qu'elles ont conservés, de corriger l'anachronisme de la présence d'un aigle américain et de retrouver une mémoire plus fidèle de ses armoiries : *de gueules à la fasce d'argent accompagné en chef d'un lion naissant du même, mouvant de la fasce*¹².

¹⁰ J. de Kalb, lettre n°59, du 10 janvier 1779.

¹¹ A.E. Zucker, lettre du 8 août 1961 à R. Soulange-Teissier et compte rendu joint sur sa recherche des lettres ; cf. annexe 4.

¹² B. de Larquier, dans son *Dictionnaire de Broglie et du vaisseau « La Victoire »*, a écrit p. 151 : « A son premier retour des Etats-Unis d'Amérique il s'octroya des armoiries retrouvées sur son cachet personnel.

Conservation et mémoire

Ces documents ont traversé sans dommages l'épreuve de la Révolution. Emilie est morte peu avant, en 1785. Deux ans plus tard, sa fille Caroline a épousé Jean-Luc Geymüller, officier d'infanterie suisse au service de la France et s'est installée à Bâle. Victime de la Terreur, Frédéric périt sur l'échafaud, le 11 novembre 1793. Le soin de sauvegarder ces souvenirs de famille reposa sur Elie. Or, à la même époque, il s'était réfugié à Bâle et ne pourra rentrer en France qu'en 1802, après la proclamation de l'amnistie pour fait d'émigration. Il est probable que les papiers demeurèrent au château de Milon, dont il recouvra la jouissance peu après son retour. Pendant ces années d'absence, les alertes furent nombreuses : la plus grave eut lieu en avril 1798, mais il réussit à éloigner le spectre de la vente des meubles de la maison.

La suite nous est contée par Nicette de Kalb :

Je connais beaucoup de détails sur la vie et les destinées de mon grand-père, j'en ai appris une partie dans les nombreux papiers et correspondances que je conserve avec soin ; d'autres m'ont été rapportés par feu mon père, Elie de Kalb, qui ne négligeait rien pour rassembler ses matériaux et pour faire écrire une biographie de mon grand-père¹³.

Ainsi, le 6 février 1816, Elie écrivit au président-général de l'ordre de Cincinnatus, Charles Cotesworth Pinckney. Il l'informait que ses papiers avaient été détruits par la révolution et lui demandait un certificat établissant son droit à « l'honorable distinction » de Cincinnati¹⁴. Or la branche française de l'ordre, disparue en 1792, ne renaîtra qu'en 1926. Le document n'était donc demandé qu'à des fins de mémoire.

Nicette aura un comportement très volontaire pour mener à bien le projet de biographie qu'avait formé son père ; elle suscitera toutes les initiatives susceptibles d'y concourir. Une première occasion se présente avec l'arrivée de Jean Nachtmann. Officier polonais réfugié en

d'argent à l'aigle américain d'or couronne de baron. » Or, celles qui sont présentes sur les cachets de cire apposés sur ses lettres sont décrites par J.B. Rietstop dans son *Armorial général* (tome I, p. 1060, Kalb, Francfort-sur-le-Main). L'auteur décrit aussi le cimier : « un buste d'homme, habillé d'argent, couronné d'or. » Ces faits forment contrepoids aux affirmations de Kapp, ils appellent une nouvelle recherche sur les ascendances de Jean de Kalb.

¹³ Ecrit de sa main, en forme d'attestation, daté du 18 août 1856, probablement effectué dans le cadre du dossier de demande d'indemnisation, en cours de solution, auprès du Congrès américain.

¹⁴ Cité par A.B. Gardiner, *The order of the Cincinnati in France*.

France à la suite de la révolution de 1831, il débute comme précepteur des enfants d'Abzac. Admis dans le cercle de famille, il devient un intime et s'intéresse au dossier au point de s'y consacrer pendant plusieurs années. C'est par lui que nous apprenons qu'Elie avait joint au fonds « de nombreuses épreuves tracées de sa propre main [celle du général] concernant le matériel d'artillerie, de constructions militaires », preuve de solides connaissances en mathématiques et en science militaire¹⁵. Mais ses premiers travaux resteront à l'état de manuscrit inachevé, Frédéric Kapp en est la cause.

Réfugié politique de la révolution allemande, Kapp choisit l'Amérique. Il y séjournera jusqu'à la proclamation de l'amnistie de 1870. Historien réputé, il met à profit cette période de temps pour éclairer le rôle des généraux de naissance allemande dans la guerre d'indépendance. Après avoir terminé une vie de Steuben¹⁶, il entreprend de s'intéresser au général de Kalb. Tout d'abord, il contribue à la réalisation de l'ouvrage de Jean-Frédéric Schroeder, *Washington und die Helden der Revolution*, publié en 1856 aux Etats-Unis. Il y reprend la thèse communément admise selon laquelle Jean de Kalb descendrait des *Kalb von Kalbrieth*. Il précise qu'Henri, son plus jeune frère, avait servi à Royal Deux-Ponts¹⁷, un régiment allemand dont les forces firent partie des 6 000 hommes que la France a envoyés en 1780 aux Etats-Unis. Mais il fut étonné par les divergences qui fleurissaient dans les divers écrits auxquels il se référait. L'orthographe de son nom était incertaine, les uns l'appelaient *Kalbe*, d'autres, *Colbe*. Certains déclaraient qu'il servit la Prusse, d'autres qu'il était dans l'armée d'Autriche, les troisièmes qu'il appartenait à l'armée française. George Bancroft¹⁸ écrivait qu'il était originaire d'Alsace, tandis que Lord Stormond assurait qu'il était suisse¹⁹. Toutes ces approximations, et les zones d'ombre qui en résultaient, jetaient un voile de mystère sur le personnage ; elles accroissent son intérêt et renforcent la nécessité d'accéder aux sources. Lors d'un séjour à Washington en 1856, il fait la rencontre fortuite de John Carroll Brent, l'avocat qui avait défendu pendant des années les intérêts des héritiers Kalb

¹⁵ Nous ne sommes pas en possession de ces documents.

¹⁶ Frédéric Wilhelm, baron von Steuben (1730-1794) était un ancien officier prussien. Il débarqua en février 1778 grâce aux bons soins de Beaumarchais. Le Congrès le nomma aussitôt major général avec le titre d'inspecteur général de cette armée qu'il réorganisa remarquablement. Il joua un grand rôle dans le siège de Yorktown qui devait entraîner la capitulation de lord Cornwallis en 1781.

¹⁷ Il fut l'époux de la poétesse Charlotte de Kalb, amie de Frédéric Schiller.

¹⁸ George Bancroft, *History of the United States*.

¹⁹ David Murray, lord Stormond, plus tard comte de Mansfield (1727-1796), éminent ambassadeur d'Angleterre auprès du Roi de France, était en poste à Paris en 1775. Il y resta jusqu'à la rupture des relations entre les deux pays en 1780.

devant le Congrès²⁰. Par son intermédiaire, il adresse une lettre à la vicomtesse d'Abzac. Il reçoit une réponse de Jean Nachtmann. Comme ce dernier préparait son propre livre sur ce sujet²¹, il se montre plutôt réticent. Kapp doit lui faire valoir qu'il ne peut envisager d'écrire une biographie cohérente du général sans ces documents et il obtient gain de cause. C'est le début d'une correspondance qui s'étagera sur plusieurs années, à l'appui d'une copie de tous les papiers en possession de la famille. Au cours de ses recherches ultérieures, Kapp établit qu'Henri de Kalb n'avait aucun lien avec Jean de Kalb, dont les origines étaient plus modestes. Fils de paysans, il faisait partie de ces rares officiers de fortune, ces hommes qui, à raison de leur talent, se hissèrent au sommet de la hiérarchie militaire. En établissant cette filiation, Kapp déplaça le mystère : Comment expliquer le degré d'instruction qu'avait incontestablement acquis le jeune paysan ? Outre les mathématiques et les sciences militaires, il connaissait au moins le latin, le français et l'anglais. La réponse à cette question occupe encore les esprits. Les uns verront planer l'ombre d'un protecteur qui l'aurait recueilli alors qu'il apprenait « à Nuremberg l'état de cabaretier²² ». D'autres l'expliqueront par le fonctionnement de l'armée dont les longs quartiers d'hiver laissent place à l'organisation d'un enseignement. Les deux hypothèses se sont peut-être cumulées ; nous en sommes réduits à de simples conjectures²³.

Dans le sillage de Kapp, Nachtmann a été en mesure de publier, en 1859, *Un chapitre de la vie de de Kalb*. Annonçant la parution prochaine de l'ouvrage de Kapp, l'ambition affirmée de ce petit ouvrage était de répondre en avant-première aux lecteurs intéressés par la première mission en Amérique du baron de Kalb [janvier à mai 1768] et « qui ne voudraient y chercher qu'un intérêt historique ». Ce travail a été effectué sur la foi de copies de documents reçus de Kapp qui les avait lui-même obtenus de Bancroft, auteur des recherches dans les archives françaises.

²⁰ Cf. § 4. *Nicette*, à propos du litige Geymüller-d'Abzac.

²¹ Sa rédaction était en cours et il était parvenu jusqu'en 1770, sur la base des seuls papiers inclus dans le fonds, ce qui était critiquable, selon Kapp, moins pour sa discrimination que pour le luxe de détails qui en résultait.

²² Ce fait, avancé sans preuves par Kapp, se trouve attesté par le témoignage porté par Jean Vollet, oncle de Jean de Kalb, le 27 février 1793, selon acte référencé 966, Arch. nat. F 7 / 4994, dossier Elie et Caroline de Kalb.

²³ B. de Larquier cite un rapport anglais sans en préciser la source, selon lequel son protecteur serait, dès sa jeunesse, le comte de Broglie.

Certes, la biographie de Kapp contribuait à faire mieux connaître le général, d'abord en Allemagne en 1862, puis aux Etats-Unis en 1884, mais aucune édition n'était prévue en France. Nachtmann ayant renoncé, il fallait un successeur pour se remettre à l'ouvrage. Or, Nicette avait un neveu par alliance qui était homme de lettres, après avoir débuté dans la préfecturale. C'est ainsi que Ludovic de Colleville publie en 1885 *Les missions secrètes du Général Major Baron de Kalb*²⁴. Ce petit opuscule comporte une dédicace : « A madame la comtesse douairière d'Abzac, née de Kalb, hommage d'un neveu respectueux. » Cet essai est une compilation fidèle des écrits, rapports et lettres, du général de Kalb, essentiellement consacrés à la narration de sa première mission en Amérique.

Peu après, Emile Soulange-Teissier²⁵ devait recueillir ces archives des mains de sa belle-mère et recevoir le professeur Henri Doniol. Ce dernier a fait paraître, entre 1886 et 1899, un ouvrage de fond, en six épais et grands volumes, intitulé *La participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique, correspondance diplomatique et documents*. L'ensemble sortit des presses de l'Imprimerie nationale et les derniers volumes parurent à l'occasion de l'Exposition universelle. Lorsqu'il évoque le général, dans les tomes I et II, l'auteur s'appuie essentiellement sur les livres de Kapp et de Bancroft. C'est en annexe du tome IV qu'il reproduit 13 lettres ou extraits, les faisant précéder de la mention suivante : « Nous devons cette communication à M. E. Soulange-Teissier, arrière-petit gendre du baron de Kalb, qui a mis une obligeance extrême à en prendre l'initiative à notre égard. »

Bien des années plus tard, en juillet 1961, René Soulange-Teissier²⁶ a reçu A.E Zucker, auteur d'une remarquable biographie largement appuyée sur les travaux de Kapp et

²⁴ Ludovic, comte de Colleville (1855-1918) dont l'épouse était née Vandière de Vitrac, fut quelque temps sous-préfet. Puis il publia des travaux d'histoire, au rang desquels se classe l'ouvrage cité, mais aussi des romans, poésies et traités sur la littérature danoise, ainsi que des traductions du théâtre d'Ibsen et une biographie du cardinal Lavignerie. Il fut, à partir de 1903, camérier secret de LL. SS. Léon XIII et Pie X et représentant général en France du patriarcat latin de Jérusalem pour l'ordre du Saint-Sépulcre; il fut bailli-grand croix de ce dernier ordre, vice-président de l'association des Chevaliers pontificaux.

²⁵ Emile Soulange-Teissier (1847-1929), chef de service honoraire de la Banque de France. Fils de Louis Emmanuel, artiste lithographe et dessinateur, et de Marie Vanier, elle-même peintre de fleurs et ancienne élève de Redouté. Marié le 6 décembre 1875 avec Clotilde de Vandière de Vitrac d'Abzac (1850-1922), fille de Raymond et de Nicette de Kalb. D'où deux enfants, René (1877) et Valentine (1881) (Madame Maurice Ollivier-Beauregard).

²⁶ René Soulange-Teissier (1877-1972), fils du précédent, accomplit l'essentiel de sa carrière en Asie où il fut délégué comme consul de 1900 à 1936 sauf un court intermède entre 1918 et 1923. Il la termina à La Nouvelle-Orléans comme consul général [1938-1940]. A son retour, il a partagé son domicile entre Milon-la-Chapelle, jusqu'en 1947, et le 105 boulevard de la Reine à Versailles où Zucker vint le trouver. Marié le 11 août 1908

intitulée *Général de Kalb, La Fayette's mentor*. L'ouvrage, réalisé dans le cadre de l'Université de Caroline du Nord, a été publié aux Etats-Unis et en Suisse, pays d'origine de l'historien²⁷.

Zucker a longuement raconté les circonstances qui ont aboutit à leur première prise de contact courtoise et chaleureuse²⁸. Elle fut prolongée par trois après-midi de travail et par l'échange de lettres pendant près de dix ans. Zucker devint un ami. Pour lui et pour son oeuvre, René Soulange-Teissier entreprend des recherches et à 84 ans passés, il se pique au jeu : il va à Vincennes explorer les archives et obtient un état des services du Général²⁹. Il met à contribution ses neveux. Bernard Lacau, à l'époque général d'active, doit le renseigner sur le statut des officiers réformés. « Le capitaine réformé, répond-il, figure sur les contrôles de son unité pour y prendre un commandement en cas de besoin, mais il est provisoirement sans emploi. Cette mesure permettait de dégager les effectifs lorsque l'activité de l'unité n'exige pas la présence de tous les officiers³⁰. » De même, Bernard de Fournoux, archiviste de l'Allier, lui donne d'utiles conseils qui permettront à Zucker de prolonger ses recherches. Une fois cependant, il est pris en défaut et sèche sur un point ; il répond simplement : « I am in the dark. »

Après la publication de l'ouvrage en 1966, il poursuit sa collaboration sous une autre forme et prépare une version française. Il s'attelle à la traduction, la menant à bien au pas de charge, en à peine un an. Mais le projet achoppera sur la recherche d'un éditeur, l'âge faisant de plus en plus ressentir ses effets.

En 1980, Guy Soulange-Teissier³¹ rencontre Bernard de Larquier, généalogiste passionné d'histoire qui a publié en 1984 un *Dictionnaire de Broglie et du vaisseau « La Victoire »*. Deux ans plus tard, ce fut *La Fayette, usurpateur du vaisseau « La Victoire »*, une

avec Antoinette Forissier (1885-1968), fille de Henri et de Marie Onffroy de Vézé. D'où cinq enfants, Guy (1910), Raymond (1912), Maurice (1913), Gabrielle (1919) (Madame Maurice Partiot), Marc-Henri (1927).

²⁷ Zucker était lui-même professeur à l'université du Maryland, mais la Caroline avait un département d'études en langue allemande et littérature.

²⁸ Cf. annexe 4. *Zucker et la recherche des lettres du général de Kalb*.

²⁹ En fait, le dossier Kalb ne contient pas d'état de service car l'intéressé servit dans un régiment étranger. Le document produit est le fruit des recherches d'un ancien chef du Service historique de l'armée de terre, A. Lasseray. Il est extrait de son ouvrage *Les Français sous les 13 étoiles*. Il est ici regrettable qu'il ait introduit la supposition qu'il aurait servi sous Fisher, tout en écrivant en note que selon d'autres sources, il entra en 1743 chez Lowendal, ce qui est indubitablement établi (cf annexe 1).

³⁰ Il tenait ces précisions du colonel de Buttet qui travaillait alors au Service historique de l'armée de terre.

³¹ Guy Soulange-Teissier (1910-1992) accomplit sa carrière à la compagnie d'assurances *La Foncière*. Il était alors à la retraite et domicilié 58 rue Albert Joly à Versailles. Fils de René et d'Antoinette Forissier, sans alliance.

étude sur le soutien accordé par Louis XVI à l'expédition que le premier conduisit. Parmi les pièces produites figurent 21 des lettres du général de Kalb à son épouse.

A l'occasion de ses travaux, Bernard de Larquier eut recours au commandant Edmond Lerville pour déchiffrer plusieurs correspondances codées. Ce dernier obtint l'autorisation de reproduire les extraits qu'il a cru bon d'insérer dans l'article publié en 1986 dans la *Revue historique de l'armée*³².

Nombreux sont les ouvrages qui ont fait des emprunts à ces documents, qu'ils soient consacrés aux relations entre la France et les Etats-Unis, à l'indépendance de ce pays ou aux Français qui y participèrent, tel La Fayette qui reste le plus illustre d'entre eux. Parmi les auteurs les plus récents, Gilles Perrault a fait paraître en 1996, sous le titre *Le Secret du Roi*, une trilogie dont le dernier tome, *La Revanche américaine*, comporte environ 60 pages sur le général de Kalb. L'auteur remercie notre cousin Philippe Hamon pour sa contribution.

Certains de ces papiers d'archives ont été choisis pour figurer dans l'exposition d'un jour organisée le 14 juin 1980 dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la mort du général de Kalb. Ils contribuèrent à retracer les grandes étapes de la vie de notre aïeul. D'autres souvenirs, aujourd'hui encore conservés dans la famille, furent mis à l'honneur. Parmi ceux-ci figurait un portrait, huile sur toile le représentant à mi-corps, en costume du jour, juste avant son second départ pour l'Amérique. Ce tableau a été peint en Amérique sur commande de Guy Dubois Martin pour être offert à notre aïeule Emilie peu après la mort de son époux³³. Deux copies en ont été faites en 1855 : une pour la galerie des portraits historiques du château de Versailles, l'autre pour être offerte par la famille au Gouvernement américain. Cette dernière aurait été détruite lors d'un incendie, au musée de Washington ou à celui de New-York³⁴. La toile accrochée à Versailles dut subir les caprices du temps et être

³² Notre réticence tient à la sélection des passages cités : il y est très souvent question de comptes et d'argent, sans référence aucune au contexte et à l'inflation galopante qui sévissait. Il faut savoir qu'à ce jeu, Steuben terminera la guerre totalement ruiné et La Fayette y engloutit des sommes considérables (chiffrées à 900 000 livres). A l'inverse du général de Kalb, il possédait une importante fortune personnelle. L'impression générale qui se dégage de cet article met en relief une avarice que de nombreux autres textes contredisent, il n'était qu'économe. Par la suite des auteurs, tel Perrault, ont pu être induits en erreur et y voir un trait de sa personnalité.

³³ Le tableau est reproduit dans *Exposition rétrospective des colonies françaises de l'Amérique du Nord*, Catalogue illustré, Paris, avril-juin 1929 par Léo Leymarie.

³⁴ Renseignements fournis en mai 1890 par Nicette à son gendre Soulange-Teissier qui les consigna dans une courte note. Ajoutons pour notre part que la Société historique du Maryland détient toujours à Baltimore un portrait réalisé par James Lambdin, à propos duquel Kapp déclare que c'est une copie de celui de la famille. Il a

reléguée dans les réserves, rejoignant ainsi de très nombreuses oeuvres issues des résidences royales et centralisées ici sur ordre de Louis-Philippe. Poursuivant la réorganisation entreprise par Pierre de Nolhac, le conservateur du Musée de Versailles, André Pératé, adressa le 31 décembre 1919 ses remerciements à Emile Soulange-Teissier pour les renseignements qu'il lui avait fait parvenir sur la vie du général. Il lui écrivit : « Le portrait du baron de Kalb, convenablement encadré, figure désormais en bonne place dans notre salle de l'Indépendance américaine. J'ai pu conclure avec vous qu'il avait droit à être représenté dans nos galeries historiques. »

L'organisation de cette journée résultait des initiatives conjuguées d'Irène d'Abzac, d'Alain Bailly, de Jacques Rougé, de Guy et Raymond Soulange-Teissier et de la famille Hamon. A 15 heures, les membres de la famille et les personnalités invitées avaient été conviés à participer à un service oecuménique en la chapelle de Milon. Puis une plaque fut dévoilée en présence du général Round, attaché militaire à l'ambassade des Etats-Unis, du maire de Milon et de deux délégués des branches collatérales Kalb. Scellée sur le mur d'enceinte du château, à proximité de l'entrée principale, elle comporte les inscriptions suivantes :

ICI HABITA LE GENERAL BARON JEAN DE KALB
BRIGADIER DES ARMEES DU ROI DE FRANCE
MAJOR GENERAL DE L'ARMEE AMERICAINE
MORT A LA BATAILLE DE CAMDEN, CAROLINE DU SUD
LE 19 AOUT 1780
POUR LA CAUSE DE L'INDEPENDANCE AMERICAINE

L'heure est ensuite venue de découvrir l'exposition qui se tenait au rez-de-chaussée du château de Milon. La journée a été close par une réception donnée chez Ghislaine et Alain Bailly, dans leur propriété de Milon-la-Chapelle, route de Romainville.

effectué ce rapprochement en le comparant à une gravure faite d'après une photo de l'original communiquée par Jean Nachtmann, à laquelle il correspond jusque dans le moindre détail. La gravure est reproduite dans son ouvrage, elle frappante également par sa fidélité. Zucker a reproduit une autre copie par Charles Wilson Peale, présente dans le Hall de l'Indépendance à Philadelphie : l'attitude et le costume sont semblables mais les traits du visage, plus jeune, sont peu ressemblants.

2. Emilie (1748-1785)

La branche française des van Robais

Emilie appartient à la branche française des van Robais. Elle est issue de la lignée de Josse I, son arrière-grand-père venu de Hollande en 1665 pour fonder, à Abbeville, une manufacture de tissage de la laine. L'entreprise *privilegiée* par Colbert fut vite renommée pour la qualité de ses fabrications de drap fin, *façon Hollande et Espagne*, qu'elle eut pour mission d'acclimater en France. La manufacture maintiendra sa notoriété pendant plus d'un siècle grâce aux quatre générations de dirigeants familiaux qui se relaieront tour à tour pour assurer le succès de ses productions.

Son père, Pierre van Robais, fait partie de la troisième génération. Il détenait 20 % des intérêts de l'affaire, au même titre que ses quatre frères³⁵. Chacun d'eux avait été appelé à la direction collégiale par leur oncle Josse II. Mais il semble que, très vite, Pierre se spécialisa dans le négoce, une fonction qui faisait partie du métier de manufacturier mais dont la composante internationale était le plus souvent reliée à la profession de banquier, elle-même très rarement exercée seule.

En 1728, il épouse Suzanne Gastebois, fille de Jean, banquier à Paris et ancien directeur de la Compagnie du Sénégal³⁶. Cette société de négoce à laquelle ce dernier participa dès 1709 avec son beau-frère, Vincent-Pierre Fromaget, fut apportée en 1718 à la Compagnie d'Occident dont la Compagnie des Indes prit la suite en mai 1719. Vincent-Pierre Fromaget en sera l'un des directeurs et retrouvera ses fonctions dans la nouvelle Compagnie des Indes en 1726, après une disgrâce accompagnée d'une courte période d'emprisonnement,

³⁵ Sa mère, née Marie Robelin (1666-1737) avait épousé, à l'âge de 11 ans, Isaac van Robais, dont elle eut dix enfants parmi lesquels : Isaac, Samuel (1693-1771), Pierre (xxx- 1770), Abraham (1696-1779), Salomon (xxx-1784) et Léa. A la mort de son époux en 1703, elle partit en Hollande en compagnie de son cocher, Jacob Vasseur qu'elle épousera en 1710. De là, elle revendiqua sa part sur la manufacture. Elle perdit son procès en 1714. Afin que pareille mésaventure ne se reproduise pas, Josse II conclut avec ses neveux, le 8 juin 1720, un pacte instituant la loi salique pour les successions à venir. Ce dernier n'ayant que deux filles, il leur sera remis, en 1733, 31 500 livres de rente perpétuelle 5% émise par la maison van Robais, représentant un capital de 630.000 livres. Ceci permet d'estimer la valeur de l'entreprise à 1 260 000 livres en 1733.

³⁶ Les Gastebois étaient une famille de négociants de La Rochelle. Les d'Argent étaient des bourgeois marchands de vin de Paris. Jean épousa Suzanne en 1709 et son beau-frère épousa Louise. Les Fromaget étaient des négociants originaires de Saint-Quentin et avaient aussi des intérêts importants dans les manufactures de draps de cette région.

en 1723. Il passera le relais à son gendre, le banquier Jean II Cottin, élevé à son tour au rang de directeur en 1759³⁷.

Il n'est donc pas étonnant qu'on le retrouve sur la liste des banquiers pour les remises de traites, entre 1746 et 1750³⁸. Son frère Samuel, également négociant en compagnie de l'armateur Jacob Féray, son beau-père, exercera aussi le commerce de banque³⁹. Leur plus jeune frère, Salomon, prendra la suite en 1754 et poursuivra jusqu'en 1766. Pendant ce temps, la permanence à la tête de la manufacture fut assurée de main de maître par Abraham, l'avant-dernier selon l'ordre des naissances.

Le ménage eut deux filles, Rosalie et Emilie. L'aînée épousa son cousin germain Théophile, quatrième fils d'Abraham, qui présidera pendant trente-cinq ans aux destinées de l'entreprise avec son frère André, soit jusqu'en 1787. Emilie, la cadette, naquit à Courbevoie le 30 octobre 1748. Elle fut baptisée protestante, le même jour, en la chapelle auxiliaire de l'ambassade de Hollande à Paris, 47 rue Vieille-du-Temple⁴⁰. Ce choix témoigne de la fidélité des van Robais envers un lieu où il leur fut permis de continuer à pratiquer leur religion au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes : avec la fermeture des derniers temples, les ambassades étrangères restaient le dernier havre de paix pour l'exercice de la R.P.R. En cette période de troubles, Josse et sa famille eurent à subir les assauts des convertisseurs, mais ils ne furent pas réellement inquiétés car Colbert les protégea. La liberté de culte était une garantie qui leur avait été consentie dès leur arrivée en France et qui fut confirmée à plusieurs reprises avant et lors des événements. Postérieurement au décès de leur protecteur, ce soutien s'est poursuivi ; il reposait sur le statut d'étranger qu'ils ont toujours conservé et qui les différenciait de leurs coreligionnaires français, durement traités : rappelons-nous que trois cent

³⁷ Jean II Cottin (1709-1781), époux de Louise Aimée Fromaget, fils de Jean, banquier à Paris et de Rachel Poupard, d'une famille de manufacturiers sedanais. Anobli par lettres en 1764. Leur fils Jean-Louis (1735-1792) sera banquier à Paris et administrateur de la Caisse d'escompte avec le consul général de Suède, Michel Harmensen de Paulny, époux de Sophie-Dorothée van Robais, fille de Samuel. Cette institution, créée par Isaac Panchaud en 1776, est considérée comme l'ancêtre de la Banque de France. Elle sera dissoute en 1793.

³⁸ Selon les *Almanachs royaux* relatifs aux années citées, où Pierre apparaît sur la liste des banquiers « pour les traites et les remises de place ».

³⁹ Samuel fut d'abord associé avec Henri Lozeran. A la mort de ce dernier en 1726, il poursuivra sous son propre nom jusqu'en 1754. Son beau-père maria une autre de ses filles en 1753 avec Etienne Alexandre Cottin, négociant à Saint-Quentin, cousin de Jean II Cottin.

⁴⁰ L'ambassade était rue Saint-Honoré, mais, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, elle fut amenée à rechercher des locaux supplémentaires, tellement l'assistance était grande, pour que ses ressortissants puissent suivre leur culte : ce fut l'hôtel Amelot de Bisseul. L'édifice deviendra, le 25 mai 1776, le siège de *Roderigo Hortalez et Cie*, société de commerce fondée par Beaumarchais et subventionnée par les gouvernements français et espagnol, pour venir en aide aux insurgents américains. Ce dernier y résida 12 ans et y écrivit notamment *Le mariage de Figaro*, en 1778 (Cf. Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*).

mille d'entre eux choisirent d'émigrer et que ceux qui demeurèrent devront attendre 1787 pour obtenir la reconnaissance de leur état civil et donc de leur vie juridique.

La croisée des chemins

En avril 1763, Jean de Kalb arrive à Paris pour faire le siège de ses anciens chefs et même du duc de Choiseul, son ministre de tutelle, car il recherche une affectation à la dimension de ses compétences. A la fin de la guerre de Sept ans, l'état-major général de l'armée d'Allemagne, où il était en poste, a été dissous. Il a réintégré, faute de mieux, le régiment d'Anhalt où il a conservé sa charge de capitaine. Cet emploi ne peut être qu'une solution d'attente.

La quête de « grâces » s'avère longue et difficile mais elle lui laisse du temps libre en abondance. En cette période de paix, les postes vacants sont rares et la compétition, inégale pour celui qui demeure un étranger, allemand par sa naissance, malgré vingt ans passés au service du roi de France, protestant de surcroît.

Cette communauté d'origines étrangères et de religion explique, selon Zucker, le début de son amitié envers Pierre van Robais, quoique l'un soit luthérien et l'autre calviniste. Il s'agit bien des conditions minimales d'une entente, mais le destin a besoin d'une main secourable pour se réaliser. Selon B. de Larquié, le mariage résulte des bons offices des Dubois-Martin, dont un fils, Guy, était depuis 1761 secrétaire du comte de Broglie. Il écrit : « Avant d'être fermier général, le père de Boismartin était marchand drapier à Barbezieux. Il traitait avec la famille van Robais en Hollande⁴¹. » L'argument paraît mince et en toute logique les documents anglais qu'il a cités, aurait plutôt dû le conduire à avancer le nom du comte de Broglie, Dubois-Martin en étant l'exécuteur mandaté. Laissons l'histoire se poursuivre sans rationaliser.

En septembre 1763, Jean de Kalb rejoint Landau où stationne son régiment, mais il sait qu'il reviendra bientôt, car il y a Emilie. Elle a 16 ans, une dot et de solides espérances patrimoniales. Lui a 43 ans et il est lieutenant-colonel, un grade auquel termine la grande majorité des officiers, comme lui, sans fortune particulière ; la différence d'âge est courante à l'époque : nombre de militaires ne songent à s'établir qu'après avoir fait carrière. Le contrat

⁴¹ B. de Larquier, *op. cit.* p. 42

de mariage est dressé le 17 avril 1764 devant M. Patu, notaire au Châtelet. Elle apporte 135.375 livres et lui-même contribue pour 52 000 livres. La cérémonie religieuse a lieu le lendemain, dans la salle dite « du dais » de l'annexe de l'ambassade de Hollande. Une réception aurait été donnée ensuite à Bagatelle-en-Picardie, chez Abraham⁴².

Les époux sont à l'abri du besoin. D'autant que, trois mois après son mariage, Emilie recueille 69 406 livres au titre de la succession de sa grand-mère Gastebois, née Marie-Anne d'Argent. En 1767 elle hérite de ses parents 136 000 livres en espèces ainsi que l'hôtel de Courbevoie. Le 26 février 1776, par suite du décès de son cousin Pagès, elle reçoit une part évaluée à 40 000 livres ; elle comprenait la propriété de salines à Ars, dans l'île de Ré. Enfin, en 1784, elle percevra un capital de 40 000 livres en titre de rente perpétuelle 5% de la compagnie van Robais ; ce montant lui revenait par suite de l'ouverture de la succession de son oncle Salomon, décédé sans postérité⁴³.

Le lieutenant-colonel de Kalb pouvait, sans conteste, profiter d'une retraite dorée. On la lui donne plus qu'il ne la prend, en 1765, avec une pension de 1 800 livres. Mais cet état ne lui convient pas ; il reste un soldat et, comme l'écrira le comte de Broglie : « Il désire de l'occupation car l'inaction lui est insupportable⁴⁴. » En attendant, il loue une campagne : ce sera Brouessy, à proximité de Versailles. Il peut y renouer avec ses origines paysannes et se passionner pour la sylviculture. En septembre 1768, le ménage achète la seigneurie de Milon à Pierre du Besset et à son épouse, Marie-Anne Leroy. L'existence d'une réserve d'usufruit au profit du vendeur explique qu'en 1778 encore, il renouvellera le bail de Brouessy avec M^mc de Foucherolles.

Une vie aussi brève qu'active

Le ménage aura trois enfants : Frédéric (1765), Caroline (1767) et Elie (1769). Lorsque vient le temps de leur éducation, Emilie aura carte blanche pour s'occuper de sa fille. Il en sera autrement pour ses deux garçons. Le dispositif est en place bien avant le second départ de leur père pour l'Amérique, en mars 1777. Ils ont été placés tous les deux, à l'âge de

⁴² En mémoire de cet événement et en souvenir de la personne du général de Kalb, un aigle orne le plafond du salon d'été. Louis Grenier, dans son opuscule sur le *Château de Bagatelle*, écrit qu'il s'agit de l'aigle américain.

⁴³ Chiffres cités par Nachtmann dans son manuscrit inachevé, avec mention des actes auxquels il s'est référé.

⁴⁴ Lettre du 6 juillet 1766, du comte de Broglie au comte de Schaumbourg-Lippe, afin d'aider son protégé à reprendre du service comme général dans l'armée du Portugal.

sept ans, dans la famille paternelle, à Gottramstein, dans le Palatinat bavarois. Plus tard, ils intégreront l'école militaire de Colmar, car ils seront officiers des armées du roi de France. Cette école réputée avait été créée en 1773 par le poète allemand Gottfried-Conrad Pfeffel. Bien que frappé de cécité, il conduisit son entreprise au succès et jouit d'une grande popularité comme auteur de poèmes exaltant les vertus civiques et militaires⁴⁵. Emilie trouva fort cher le prix de la pension et s'en ouvrit à Pfeffel qui lui exposa en retour l'impossibilité dans laquelle il était de « rabattre la moindre chose ». Il lui avança même le nom d'un autre établissement « où son fils ne lui coûterait que 700 livres ». « Mais, dit-il, la même candeur m'oblige de vous dire, Madame, que dans cette pension les élèves ne peuvent être comme chez nous, ni pour la nourriture, ni pour les maîtres qui n'y sont qu'en très petit nombre⁴⁶. »

Le général aura le souci de l'avenir de ses fils jusqu'à ses derniers moments. Ainsi, le lieutenant-colonel Dubuysson⁴⁷, son aide de camp, rapportera le 10 septembre 1781, devant le conseil exécutif de Pennsylvanie, l'un des derniers souhaits qu'il avait formulés : il désirait qu'ils fussent admis dans les troupes de cet Etat, sans exigence d'émoluments⁴⁸. En signe de reconnaissance et par égard pour cette famille si douloureusement frappée, le conseil demandera au bureau de la Guerre des Etats-Unis qu'une commission d'enseigne soit délivrée à chacun d'eux⁴⁹. Ils furent jugés trop jeunes.

En l'absence de son époux, et comme ce dernier l'avait fait en décembre 1775, Emilie se rend plusieurs fois à Gottramstein : En août 1777, elle était partie convenir de l'entrée de Frédéric à l'école militaire de Colmar et de là, elle gagne l'Allemagne afin de l'accompagner jusqu'à sa nouvelle pension. Elle fait un second voyage à la fin de l'année 1779, à Landau⁵⁰, sans doute pour la même raison, cette fois pour Elie.

⁴⁵ Selon article publié par Zucker en 1963 dans le rapport de la Société pour l'Histoire des Allemands dans le Maryland, communiqué par ce dernier à R. Soulange-Teissier, à l'appui de sa lettre du 6 février 1963.

⁴⁶ Lettre du 12 octobre 1777, de M. Pfeffel à M^{me} de Kalb.

⁴⁷ Charles-François Dubuysson (1752-1786) fut l'un de ses aides de camp. Il aura une conduite héroïque lors de la bataille de Camden, protégeant de son corps le général blessé. Prisonnier des anglais pendant six mois, il sera libéré par échange sur parole. Pour sa bravoure, il sera créé brigadier général et témoignera devant le Congrès des derniers instants de son chef. A son grand regret, Emilie ne pourra pas obtenir de le rencontrer alors qu'elle souhaitait ardemment dialoguer avec lui.

⁴⁸ On peut être intrigué par le choix de cet Etat : Albert Mac Key, auteur de plusieurs ouvrages sur la franc-maçonnerie (dont *Encyclopedia of freemasonry*) note que Jean de Kalb fut initié par la loge militaire n° 20, sous charte de la grande loge de Pennsylvanie. *Source : Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie*, p. 715, Paris, 1974.

⁴⁹ Extrait des minutes du Congrès, vol. XIII p. 516, cité par A.E. Zucker, op. cit. p. 227.

⁵⁰ Nous respectons ici la correspondance du général, mais Frédéric nous éclairera en nous précisant que Gottramstein est près de Landau.

Bernard de Larquié a vu dans ces déplacements ceux d'un agent « de premier ordre » au service du comte de Broglie⁵¹. Pour lui, c'est l'évidence, « l'action de la baronne de Kalb pour les services secrets ne peut être niée : elle voit Saint-Paul, La Rozière, Lambert, Dubois-Martin. » Nous ne le suivrons pas car, outre la justification de ses voyages par des motifs familiaux, l'unique objet de ses préoccupations est de défendre en haut lieu les intérêts de son époux absent ou ceux de ses enfants. Le général la sollicite sans cesse et lui rappelle souvent les différents objets qui l'intéressent : dans l'ordre, c'est d'abord pour plaider la consolidation de son brevet de *brigadier pour les îles* ; ce n'est qu'un titre d'attente et la nomination définitive tarde⁵². Il ajoute ensuite le grand cordon de l'ordre du Mérite militaire⁵³ et l'octroi d'une pension. Elle doit aussi se renseigner sur les espoirs à fonder pour l'obtention du poste d'ambassadeur en Amérique, en remplacement de Conrad Alexandre Gérard de Rayneval dont la santé vacille, ou sur la possibilité d'être nommé comme officier de liaison auprès du Congrès. D'autres visites auront pour but de tenter d'apaiser les conflits attisés par Mauroy, un autre protégé du comte de Broglie, qui ne décolère pas de sa mésaventure américaine et de sa mise à l'écart par le Congrès : ce dernier doit rentrer alors que Kalb reste... Les motifs de sollicitation ne manquent pas.

Par ailleurs, on ne peut pas arguer de sa connaissance du code secret car elle résulte des conseils discrets du général : il lui en délivre le mode d'emploi afin de correspondre avec plus de sécurité et lui recommande surtout de n'en parler à personne, « pas même à M. Dubois Martin⁵⁴ ».

Emilie semble beaucoup plus proche du portrait esquissé par Doniol : « Epouse visiblement très affectionnée et mère courageuse de trois enfants dont le souvenir ne quitte guère la pensée de leur père⁵⁵. » Elle en fournit l'exemple dans une lettre à son beau-frère Georges Kalb, peu après la mort de son mari, à propos des usages et de ses enfants : « Quand

⁵¹ B. de Larquier, *op. cit.*, p. 58.

⁵² Il sera nommé brigadier d'infanterie française le 1^{er} mars 1780. En temps de paix, il était difficile pour le roi d'accepter de promouvoir au premier rang, sans susciter trop de jalousies, un officier d'origine étrangère alors investi d'une mission d'une certaine confidentialité. Nous étions en paix avec l'Angleterre et l'envoi de soutiens aux insurgents devait se faire avec une certaine discrétion.

⁵³ Décoration instituée en 1759 pour récompenser les officiers protestants, auxquels ne pouvait être remise la croix de Saint-Louis en raison de leur appartenance à la religion réformée. En 1761, il fut créé chevalier du Mérite militaire. La présente demande paraît difficile à satisfaire : il y avait à cette époque deux Grand Croix (un suisse, un allemand) et quatre commandeurs (2 suisses, 2 allemands). Le cordon de cet ordre est bleu foncé ; la croix est d'or ; le médaillon du centre présente, d'un côté, une épée en pal entourée des mots « pro virtute bellica », et de l'autre, une couronne de laurier entourée des mots « Ludovicus XV instituit, 1759 ».

⁵⁴ J. de Kalb, *lettre du 2 mars 1779*, citée précédemment.

⁵⁵ H. Doniol, *op. cit.*, tome 4, p. 204.

ils seront en âge et qu'ils pourront faire le voyage sans nuire à leur éducation et à leur avancement, je les enverrai vous rendre leurs devoirs et vous prier de les présenter au reste de la famille⁵⁶. »

Laissons le général évoquer sa personne et saluer son bon sens : « Ton jugement sur ce qui est convenable à faire ou à laisser, a toujours été droit et marqué au coin de l'honneur et du bon sens. » Et il se plaît aussi à relever son sens des affaires : « [...] quoique je sois pleinement convaincu de ta capacité en affaires de ménage et de biens, de ton excellent jugement et de l'ordre que tu y mets⁵⁷. » Devenue veuve en août 1780, elle sera épaulée dans la gestion courante de son patrimoine par les conseils judicieux de M. Dufresnoy, son notaire parisien, par Louis Déchéaux⁵⁸ pour les salines de Ré et par ce bon Richaume, garde particulier de Milon. C'est à ce dernier qu'elle adressa le seul écrit de sa main qui nous soit parvenu. Elle venait d'apprendre la mort tragique de son époux :

J'ai été à Versailles samedi ; la funeste nouvelle qui m'accable ne s'y sait que par les gazettes et comme il convient que je prenne le deuil, ni que je sollicite à la Cour, avant que d'en avoir reçu la nouvelle du ministre, je compte aller à Brouessy y attendre cette cruelle confirmation.

Vous perdez, Richaume, un bon maître mais il vous reste une bonne maîtresse qui ne vous laissera manquer de rien tant que vous continuerez de l'avoir.

Enfin, trois tuteurs choisis parmi les membres de la famille l'aideront à veiller sur les intérêts de ses enfants : Charles-Lucien Viée, pour Frédéric, Charles Vincent fils pour Caroline et son beau-frère Théophile pour Elie. Les deux premiers sont banquiers et le troisième préside, on le sait, aux destinées de la fabrique van Robais. Vincent gère aussi une partie de la fortune d'Emilie. « C'est d'honnêtes gens qui ne te feront rien perdre », disait le général à propos de cette maison de banque⁵⁹.

C'est une femme très active que nous accompagnons jusqu'au bout de sa courte vie. Aux prises avec un tourbillon d'occupations, elle alternera les séjours entre la maison de

⁵⁶ Lettre du 20 janvier 1781 à M. Georges de Kalb à Stadling, Kapp, *op. cit.*, p. 279

⁵⁷ J. de Kalb, *lettre n°80 du 26 janvier 1780*.

⁵⁸ Il était négociant à La Rochelle, ville dont étaient originaires les Gastebois, les salines provenant de la part d'héritage d'Emilie dans la succession de son cousin Pagés.

⁵⁹ J. de Kalb, *lettre n° 61, du 10 mars 1779*.

Paris, faubourg Saint-Martin, face au numéro 17, et « sa campagne de Milon ». Morte à 37 ans, le 19 novembre 1785, elle repose en paix au cimetière familial de Rames à Abbeville, qu'elle a souhaité rejoindre pour son dernier sommeil⁶⁰.

3. Frédéric, Caroline et Elie

Frédéric (1765-1793)

Frédéric est né à Paris le 18 mai 1765. Il est placé à l'âge de sept ans dans la famille de son père, à Gottramstein, où il reste pendant cinq ans. En octobre 1777 il entre à l'école militaire de Colmar. Il y poursuit sa formation pendant deux ans et demi, puis il est admis comme sous-lieutenant au régiment d'Anhalt, à Strasbourg, le 8 février 1781. Cette orientation est en tout point conforme aux volontés de son père : « Il convient que [...] tu fasses aller ton fils aîné à l'école militaire de Colmar. Il perdrait son temps à Gottramstein. » Et, en 1779, il écrivit aussi⁶¹ : « Il sera bientôt temps de procurer une place d'officier à l'aîné, dans un de nos régiments allemands, par préférence dans celui d'Anhalt, si le prince de ce nom l'a encore, il est son parrain, ou à défaut de celui d'Anhalt, dans celui de La Marck. Parles-en à M. de Saint-Paul⁶², il pourra t'aider de ses conseils pour la manière de s'y prendre. Il a 14 ans passés, il faudrait lui assurer la promesse dès à présent, une vingtaine de mois s'écoule promptement. Il sera bon de ne pas perdre de temps, pour qu'il puisse être reçu quand seize ans sonneront⁶³. » Le 20 août 1780, Saint-Paul répondra à la demande d'Emilie : « Je vous donnerai auprès du ministre la preuve la plus certaine de l'intérêt que vous méritez à tous égards, M. votre fils sera sûrement placé⁶⁴. » Cette marque de reconnaissance des services rendus est d'autant plus nette qu'il est affecté au dernier régiment où avait servi son père, mais la nouvelle recrue ne sera pas rémunérée avant le 21 mars 1783.

⁶⁰ Le quartier où fut bâtie la manufacture avait reçu le nom de quartier des Rames, par référence aux supports sur lesquels on faisait sécher les draps. La manufacture est souvent désignée « manufacture des Rames ». Il n'y a pas de traces de l'existence d'un cimetière à proximité de l'hôtel et notre demande de renseignements a été vaine à ce jour.

⁶¹ J. de Kalb, *lettre n°69, du 2 juillet 1779*.

⁶² Premier commis à la Guerre, chargé des grâces, de la discipline, des pensions, congés, décorations...

⁶³ Idem, *lettre n°69*.

⁶⁴ M. de Saint-Paul, lettre du 20 octobre 1780 à M^{me} de Kalb.

En 1792, Frédéric est lieutenant depuis un an dans ce corps qui prit, en 1783, le nom de 62^e régiment de Salm-Salm. En avril suivant, lorsqu'intervient la déclaration de guerre contre l'Autriche, il s'estime en porte à faux et pense à démissionner⁶⁵. Mais il diffère sa décision car il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes, condition préalable d'un départ dans les règles. La somme représente 450 livres, montant de la gratification reçue pour pourvoir à l'équipement de la campagne à venir. Avec l'engagement de la Prusse dans le conflit, son malaise s'accroît, il le confessera : « Je ne pensais pas devoir porter les armes contre l'Allemagne, ma patrie [...]. J'ai été élevé en Allemagne ; j'y ai toutes mes habitudes et je me crois plus allemand que français. » Peu après, ayant recueilli l'avis favorable du plus grand nombre des officiers, il décide malgré tout, de quitter son unité. Faut-il rappeler que plus de 7000 de ses pairs en ont fait de même depuis 1789.

Il part sans congé, le 27 juillet 1792, en laissant pour le commandant du régiment une lettre de démission assortie de la promesse de restituer les fonds sous quinze jours. Il ne peut donc être accusé de désertion, d'autant plus que, dit-il : « Tout le monde sait qu'il n'en est pas des officiers comme des soldats et que l'engagement des premiers peut se rompre à leur volonté, en temps de paix comme en temps de guerre. »

En route pour la Suisse, il passe par l'Allemagne. Comme tout voyageur qui traverse ce pays, il est contraint d'entrer en contact avec les émigrés afin de solliciter un passeport⁶⁶. Le document sera signé par Condé. En fait, il serait parti en compagnie d'une fraction du régiment et se serait mis avec ses hommes au service de l'armée de ce dernier, mais il n'accréditera jamais cette affirmation⁶⁷.

Il arrive à Bâle, qu'il indique comme son lieu de résidence habituel et celui de sa fiancée ; il y reste plusieurs mois. Etant à court d'argent et toujours soucieux de se libérer au plus vite de sa dette à l'égard de son régiment, il songe à ces revenus de France qu'il n'a pas perçus depuis 1791 : Sa quote-part dans le moulin Tournay et dans l'exploitation des bois de Milon (1 000 livres/an), à laquelle s'ajoutent 250 livres, revenus des marais-salants de l'île de Ré, et 350 livres de rente 5% servie par la compagnie Van Robais au titre d'un capital de 7000 livres provenant de la succession de son oncle Salomon. De plus, il avait cru comprendre que la société était décidée à racheter ce contrat.

⁶⁵ L'Assemblée Législative a voté, le 20 avril 1792, la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, qui devint peu après empereur sous le nom de François II.

⁶⁶ Les émigrés tiennent quartier général à Coblenz, qu'ils quittent justement en juillet pour Bingen. C'est là que les rejoignent Condé, précédemment à Worms, Broglie, le duc de Brunswick...

⁶⁷ C'est un des attendus du jugement, mais le fait n'a pas été établi lors de l'instruction.

En dépit du danger et des risques encourus, il se décide à faire le voyage. Le bourgmestre de Bâle lui délivre un laissez-passer, le 10 décembre. Le 12, il est à Vesoul, où le maire vise son passeport et il arrive à Paris le 16 décembre 1792. Aussitôt, Il entreprend les démarches nécessaires pour percevoir son dû. Charles Vincent, son banquier, parent et gardien de ses intérêts, demande un certificat de résidence. Son cousin Viée⁶⁸ oppose la même exigence pour le service de la rente van Robais et l'informe que les titres ne pourront être remboursés qu'à fin 95, au plus tôt.

Il entreprend alors une quête de documents qui lui sera fatale, car elle éveille bientôt l'attention du *chargé d'ordre*, Barnabé Tisser. Le 30 avril, il dénonce les faits suivants devant le comité de Sûreté générale et de Surveillance :

Frédéric Kalb, ecclésiastique de profession⁶⁹ et non assermenté, grand aristocrate dans le tête-à-tête, mais très réservé en public, descendant de la maison des van Robais, presque toujours en habits noirs, ayant émigré à Bâle, dont il est de retour depuis six mois. A fait des tentatives pour se procurer tous les papiers pour toucher ses revenus et paraître citoyen en règle.

Le 1^{er} mai, le suspect est arrêté au café Amiral - « devenu Egalité » - et comparait devant Bataille, commissaire de police par intérim de la section du Contrat social. Le jour suivant, il est interrogé devant le comité de Sûreté et incarcéré à la prison de l'Abbaye⁷⁰. Une perquisition est menée à l'hôtel d'Angleterre où il logeait ; elle aboutit à la découverte de documents compromettants :

- souscription de 10 livres en faveur du nommé Montjoye, rédacteur du journal *L'ami du Roy*, datée du 17 août 1791;
- laissez-passer en blanc du département de Seine-et-Marne et passeport en blanc de la Commune de Paris;
- copie d'un manifeste de François II, Empereur, roi de Bohême et de Hongrie, daté du 30 janvier 1793;
- pièce de théâtre *La mort de Louis XVI* et nombreuses brochures qui seront qualifiées d'*anticiviques*.

⁶⁸ Viée et Georget, banquiers, rue de la Poterne.

⁶⁹ L'affirmation paraît reposer uniquement sur le port de cette tenue noire dont il est question plus loin.

⁷⁰ Démolie aujourd'hui, elle occuperait les n^{os} 135 à 166 de l'actuel boulevard Saint-Germain. Elle acquit sous la révolution une sinistre réputation. Vidée de ses occupants lors des massacres de septembre 1792 (au cours desquels périt le chevalier de Noiremont qui servit en Amérique et fut fort apprécié du général de Kalb), elle fut utilisée comme prison politique. Elle accueille successivement dans la même cellule M^{me} Roland (épouse de J.M. Roland de La Platière, qui fut inspecteur des manufactures et fut reçu en sa compagnie à Bagatelle-en-Picardie avant de devenir un des chefs du mouvement girondin), Brissot et Charlotte Corday.

Prévenu de désertion, d'émigration et de supposition de qualité, il subit un nouvel interrogatoire devant Jacques Montané, président du Tribunal criminel révolutionnaire, le 6 mai 1793⁷¹. Son conseil est Guillaume Tronson du Coudray⁷². Ce dernier est bien connu : après s'être offert pour défendre Louis XVI, il sera le 14 octobre, avec Claude-François Chauveau-Lagarde, l'avocat de Marie-Antoinette.

Frédéric commence une longue période d'attente qui s'achèvera le 21 brumaire an II. La veille, Fouquier-Tinville a signé son acte d'accusation. Il n'accorde pas la moindre bonne foi aux dires de l'accusé. Il pratique l'amalgame et, lorsqu'il y a doute, les faits sont présentés comme autant de circonstances aggravantes. Il ajoute aux chefs d'inculpation précédents celui d'espion : « Ces diverses circonstances ne permettent pas d'assurer que le ci-devant baron de Kalb ne soit un des agents, soit des émigrés, soit des tyrans coalisés contre la liberté ou du despote allemand dont il a déclaré se croire l'esclave. » Il ordonne son transfert à la Conciergerie, prison située dans le palais de justice, siège du Tribunal révolutionnaire ; le jugement est proche. Le lendemain, 11 novembre 1793, Frédéric est condamné à mort⁷³ et conduit à l'échafaud dressé place de la Révolution, ancienne place Louis XV devenue aujourd'hui place de la Concorde.

Le jugement affiche un souci de symbolisme peu courant : il ordonne que les écrits anti-révolutionnaires trouvés chez lui soient brûlés par la main du bourreau. Le procès-verbal d'exécution du condamné constate que les imprimés subirent aussi leur sentence⁷⁴.

⁷¹ Ancien juge de paix toulousain, nommé le 13 mars 1793, Montané sera arrêté le 30 juin et restera emprisonné de longs mois car il se serait compromis en cherchant à sauver Charlotte Corday.

⁷² Son frère aîné, Philippe, avait été choisi par Beaumarchais, en liaison avec le ministre Sartine, pour être le chef d'une mission d'aide aux insurgents américains qui devait partir sensiblement à la même date que celle conduite par Kalb. Leur départ sur l'*Amphitrite* eut lieu le 14 décembre 1776, mais diverses avaries les conduisirent à se réfugier à Lorient pour « refaire leurs vivres ». En désaccord avec Beaumarchais, Tronson quitta le bord le 22 janvier en compagnie de dix membres de son équipe. Il gagna néanmoins l'Amérique comme simple passager d'un navire de commerce. Incapable de s'entendre avec le Congrès, il prit la route du retour et périt noyé, écrira le général de Kalb, « en voulant passer à cheval un bras de la rivière Schuylkill ». Les deux hommes se connaissaient car le premier avait eu la responsabilité des exercices auxquels Kalb fut convié à Metz en juin 1775, comme officier supérieur réformé. Nous conservons un billet de recommandation, écrit de sa main et adressé au général de Kalb, depuis le bord de l'*Amphitrite*. Faut-il voir dans ce choix de Tronson comme conseil un prolongement de l'histoire ?

⁷³ La présidence est assurée par Etienne Foucault qui avait été successivement agriculteur, employé aux haras et commis à la liquidation. Médiocre et féroce personnage, il avait émis comme programme au lendemain de son élection, le 13 mars 1793 : « Il nous faut du sang, le peuple veut du sang. » Le jugement porte aussi la signature de Donzé-Verteuil, substitut de l'accusateur public, né à Belfort vers 1743, jésuite défroqué « mielleux et patelin ». Il s'était fait connaître par un ouvrage dont le titre *Derniers sentiments des plus illustres personnages condamnés à mort*, est comme le dit G. Lenotre, « l'indice d'une curiosité voisine de la prédétermination ».

⁷⁴ Cité par H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, tome II, p. 159, indiquant ses sources (Arch. nat., W 524).

Sa dépouille fut portée à la fosse commune du cimetière de la Madeleine. Quelques années plus tard, en 1826, Louis XVIII inaugura la chapelle expiatoire qu'il avait fait construire sur l'emplacement du cimetière. Les ossements des suppliciés furent alors placés dans un caveau spécialement aménagé dans le mémorial⁷⁵. Les lieux reçurent le nom de *square Louis XVI*.

Frédéric, comme son père, périt de mort violente. On ne peut qu'être frappé par ce destin funeste qui abrégua sa vie. Les hommes avaient oublié l'idée de liberté, ce droit fondamental à la défense duquel le général de Kalb a sacrifié sa vie.

Il était chevalier de l'ordre du mérite militaire et membre « héréditaire » de l'ordre des Cincinnati. Ceci est une particularité car les règles de représentation n'avaient pas encore été élaborées. Il fut invité par Rochambeau, au même titre que les généraux et mestres de camp ayant servi en Amérique durant la guerre, à se rassembler chez lui le 7 janvier 1784. Le journal de Bachaumont du 27 janvier 1784 relate cette réunion et mentionne la présence du « lieutenant baron de Kalb, fils aîné du major général baron de Kalb, blessé mortellement à Camden ». Les principes de succession furent proposés à la « General Society » en mai 1784, mais on omit de les ratifier. Ce fut finalement le 3 mars 1787 que Frédéric adressa ses remerciements au général Washington et accusa réception de son diplôme⁷⁶. Le 6 février 1816, Elie indique dans une lettre au président général de l'ordre, Charles Cotesworth Pinckney, que ce document a été détruit lors de la Révolution.

Caroline (1767-1829)

Caroline est née à Paris, le 25 mai 1767. En raison de l'imminence de cet heureux événement, son père obtint de Choiseul de différer d'un mois le début de la mission d'observateur qui devait le conduire une première fois dans les colonies anglaises d'Amérique; les instructions qu'il avait reçues étaient du 2 mai.

⁷⁵ E. Gerards, *Paris souterrain*.

⁷⁶ Asa Bird Gardiner, *op. cit.*, reproduit dans son intégralité le texte de la lettre.

Au cours de son second séjour aux Etats-Unis, Caroline sera plusieurs fois le sujet de ses lettres et de son attention. Il conseille la douceur à l'égard de celle qui n'est encore qu'une petite fille de dix ans : « Tu ne saurais croire combien une honnête liberté influe sur l'esprit et combien trop de rigueur rend stupide, sournois et caché. Je sais que ce n'est pas faute de tendresse pour elle que tu la grondes et que c'est avec les meilleures intentions, mais elle est d'âge actuellement à être conduite et gouvernée par la raison et la persuasion. La rigueur et l'aigreur surtout ne sauraient produire de l'attachement et la confiance si nécessaire⁷⁷. » Il recommande aussi à son épouse d'être vigilante sur la « compagnie » qu'elle reçoit, « à cause de ma fille qui grandit et qui prend garde à tout ce qui se dit ». En bref, « il est bon qu'elle ne s'accoutume pas à voir souvent des femmes étourdies ».

Ses commentaires sur la primauté accordée au physique plairont aux féministes : « Aie soin, ma chère petite amie, de son corps surtout, qu'elle ne soit pas contrefaite. Le maître à danser est ce qu'il y a de mieux pour la bien faire tenir. Qu'elle écrive moins, si cela inclinait le corps trop d'un côté. » Et quand il évoque à nouveau ce sujet, c'est pour le clore sur le même ton : « J'apprends avec plaisir que ma fille grandit et que sa taille est bien. C'est une chose aussi essentielle dans une femme et plus que les talents, parce que tout le monde n'est pas en état de juger l'esprit et les connaissances, mais tout le monde juge et s'attache à la figure⁷⁸. »

Un temps s'est écoulé et nous la retrouvons à l'âge de vingt ans. Le 24 septembre 1787, elle épouse Jean-Luc Geymüller, fils cadet du baron et de Marie-Judith Frey, de Bâle. Jean-Luc a 36 ans, est de nationalité suisse et sert comme lieutenant à Salis-Samade, régiment suisse au service de la France. Le mariage est célébré à Arras par M. Gurtzell, ministre breveté du régiment, au pavillon du Petit Louvre. Nous sommes dans le logement du major Frey, dont une pièce sert de chapelle⁷⁹. La cérémonie a lieu en présence d'une nombreuse assemblée et la jeune orpheline est assistée de ses oncle et tante, Théophile et Rosalie.

⁷⁷ J. de Kalb, *lettre n°41, du 25 mai 1778.*

⁷⁸ J. de Kalb, *lettre n°61, du 10 mars 1779.*

⁷⁹ Il est aussi chef de l'église protestante du régiment; nous ignorons la proximité de son lien familial avec la mère de Jean-Luc ainsi que celle de Rémy Frey, lieutenant au même corps, qui deviendra député de Bâle et interviendra plusieurs fois auprès des autorités françaises en faveur de Caroline. Notons aussi que Joseph Pierre Charles, baron de Frey, né à Constance le 17 octobre 1740 et mort à Paris le 30 juin 1796, servit dans la légion de Potocki et passa au service des insurgents américains en septembre 1777. Il fut aide de camp de La Fayette puis capitaine au 3^e bataillon de la *Continental partisans legion* de Casimir Pulawski. Il poursuivra la guerre jusqu'au 28 novembre 1781.

Le 20 février, Caroline s'établit définitivement à Bâle. Trois mois après, elle obtient sa lettre de bourgeoisie et accède à la plénitude des droits de citoyenneté helvétique. Cet acte résulte d'un décret du Grand Conseil de Bâle, pris après vérification du respect de conditions très strictes : « une naissance honnête, légitime, profession de religion protestante, certificat de bonnes moeurs et une certaine somme apportée en dot. » Pratiquement, pour être admis, il fallait être l'épouse ou la fiancée d'un bourgeois suisse. Cette naturalisation se révélera de la plus grande importance par la suite.

En septembre 1789, elle accueille des réfugiés de marque. Théophile et Rosalie ont quitté la France et élisent domicile quelque temps chez elle. Bâle, ville frontière, comme Genève, accueille de nombreux émigrés. En raison de l'affluence, le canton fut amené à assortir le droit à résidence de conditions très rigoureuses. Cependant les autorités firent exception pour ceux qui étaient apparentés à des familles suisses... Ses hôtes ne resteront pas car le canton est de langue allemande. Ils préféreront Yverdon, dans le pays de Vaud, et y demeureront jusqu'en février 1796⁸⁰.

L'année 1793 est pour les deux époux une période charnière. Alors qu'il était lieutenant avec rang de capitaine, Jean-Luc est licencié et pensionné après 26 ans et 6 mois de services, le 29 septembre 1793, avec effet au 26 septembre 1792. La Convention a renvoyé dans leurs foyers tous les soldats des régiments d'infanterie suisse à la solde de la France et naturellement leurs officiers ont partagé leur sort. Comme Jean-Luc est « du petit nombre de ceux qui se sont conformés aux lois de la République en restituant croix et brevets », une pension annuelle de 953 livres 2 sols et 6 deniers lui est accordée.

Le 24 septembre 1793, Caroline est inscrite par le département de Charente-Inférieure sur le premier supplément de la liste des Français considérés comme émigrés. C'est dans cette circonscription qu'elle est propriétaire de salines en indivis avec ses frères. L'inscription résulte d'une erreur car un arrêté du 28 frimaire an II stipule que « les lois relatives à l'émigration ne s'appliquent pas aux Suisses qui, en vertu des traités, conservent en tous temps la faculté de retourner dans leur pays ».

Elle ne découvre la liste qu'en mai 1796 et se trouve hors délais pour faire reconnaître son bon droit. Le département de Charente-Inférieure accepte néanmoins sa réclamation : il reconnaît que le fait de l'avoir inscrite sous son nom de jeune fille n'organisait pas toute la

⁸⁰ A cette date, Théophile tente un voyage à Abbeville pour convaincre les autorités qu'il a été inscrit à tort sur la liste des émigrés. Il devra renoncer et se réfugiera à Middelburg, en Hollande, où il finira sa vie, le 21 avril 1799.

transparence nécessaire pour pouvoir agir en temps voulu. Il prononce sa radiation provisoire le 16 mars 1797. La décision doit encore être confirmée à l'échelon parisien. L'affaire traînera en longueur, sous des prétextes divers (authenticité des pièces). Et pourtant, le dossier fut fortement appuyé par le Gouvernement helvétique. Son ambassadeur, M. Zelten, n'adressera pas moins de vingt lettres pour réclamer justice. En définitive, Caroline ne sera radiée qu'en 1800.

En attendant, sa situation matérielle ne cesse de se dégrader. Les revenus des salines d'Ars ne sont plus payés depuis 1793 et l'Etat français a suspendu le règlement de la pension de Jean-Luc depuis le 21 septembre 1795. Pour couronner le tout, la plus grande part de sa fortune, placée en fonds publics, a fondu comme neige au soleil épousant la valeur des assignats perçus en remboursement. Comme le relève Zelten, nul doute que tous ces soucis n'aient accéléré la fin de Jean-Luc, décédé en 1799⁸¹. Il laisse une veuve en charge de trois jeunes enfants : l'aîné, Rodolphe-Théophile, a dix ans, Luc en a huit et Elise, cinq⁸². On comprend aisément les appels pour une justice rapide qui mettrait Caroline « à portée de donner du pain à sa famille ».

Cette affaire simple témoigne de l'attitude d'une administration qui, même la Terreur passée, en fit le moins possible pour réintégrer dans leurs droits les émigrés et, a fortiori, les étrangers. L'accession à la propriété d'une nouvelle classe de possédants ne devait pas être troublée par des revenants a priori coupables. Une phrase d'Elie résume la doctrine de l'époque : « L'émigration était considérée comme une lâcheté qui a couvert d'opprobre ceux qui s'en sont rendus coupables. »

La mémoire du général de Kalb est évoquée une fois dans ce dossier, sur l'initiative des Suisses. La leçon fut administrée en juillet 1798 par le préfet Schmid au citoyen Bignon, secrétaire de la Légation française en Suisse, à propos des critères d'octroi de la citoyenneté helvétique. Les autorités françaises devaient demeurer sourdes à ce rappel :

⁸¹ B. de Larquier, dans son dictionnaire, p. 348, avance deux dates possibles (1799 ou 1802) ; la première est la bonne. Il convient aussi de rectifier les mentions relatives au lieu et à la date de son mariage.

⁸² Ils avaient eu cinq enfants, mais trois étaient morts en bas âge : Rodolphe (1789-1842), Jacques (1790-1790), Luc (1791-1849), Louis (1793-1793), Elise (1794-1804).

C'eût été une bien forte recommandation dans une république d'être la fille du général major Jean de Kalb qui, né sous un gouvernement despotique dans le margraviat de Brandebourg-Bayreuth, avait néanmoins fortement contribué à la liberté des Etats-Unis, et venait, assez récemment, de perdre la vie en combattant vaillamment pour leur cause [...].

Elie (1769-1834)

Elie, comme son frère, a passé quelques années en Bavière dans sa prime jeunesse⁸³. Il parle l'allemand « aussi bien que le français », mais il ne sait pas l'écrire. Il a suivi, lui aussi, le chemin indiqué par son père dans sa lettre du 26 janvier 1780 : « Dans le temps que l'aîné sortira de l'Ecole militaire pour servir le roi, il faudra y faire entrer son frère, ou même avant; je ne serais pas fâché qu'ils puissent être ensemble chez M. Pfeffel pendant quelques mois, afin qu'ils ne se perdent pas de vue pendant trop longtemps⁸⁴. » Puis il est entré à Royal Deux-Ponts, autre régiment allemand au service de la France⁸⁵. Il en a démissionné le 15 mai 1792, alors qu'il était sous-lieutenant. Il a été « forcé » à partir car il craignait d'être la victime du ressentiment des soldats en raison de ses origines prussiennes (des insurrections contre plusieurs officiers avaient eu lieu). Mais ce départ s'est déroulé selon les règles : il a présenté sa démission au colonel Dormer qui l'a acceptée et lui a remis un certificat de congé.

Il rejoint l'armée des Princes qui rassemble 12 000 hommes. Il est affecté à une compagnie composée d'officiers des régiment de La Mark et de celui de Deux-Ponts ; c'est alors la règle : devant l'affluence, beaucoup d'officiers servent comme simples soldats et ne reçoivent pas de solde, faute de moyens. Peu après, Monsieur et le comte d'Artois perdent le soutien du roi de Prusse qui les engage à licencier leur armée. Le 23 novembre, ils signent un dernier ordre du jour enjoignant à tous leurs soldats de se retirer où ils voudront. La plupart d'entre eux sont sans argent et ne savent où aller et « il fut défendu aux corps autrichiens de les engager dès qu'on s'aperçut qu'ils prenaient ce parti⁸⁶ ». Il était exclu qu'Elie rentre en France car il avait porté les armes contre la République. C'est donc tout naturellement qu'il fait route vers Bâle pour trouver refuge auprès de sa soeur .

⁸³ Il y était en décembre 1775 et le voyage à Landau de sa mère en 1779 avait fort probablement pour but de le prendre en charge pour le scolariser à son tour.

⁸⁴ J. de Kalb, *lettre n°83, du 26 janvier 1780* .

⁸⁵ Rappelons qu'Henri Kalb von Kalbrieth appartenait à ce régiment, parti aux Etats-Unis en 1781.

⁸⁶ Marquis de Marcellac, *Souvenir de l'émigration*, cité par G. de Diesbach dans *Histoire de l'émigration*, p. 229.

Cet intermède suisse paraît avoir duré pendant une assez longue période. Comment expliquer autrement qu'entre avril 1792 et fin 1795, il n'a pas les moyens de défrayer son cousin allemand Siebenkaess des sommes avancées pour l'obtention de pièces d'état civil.

Il sert ensuite l'Autriche⁸⁷, où il est d'abord cadet gentilhomme dans les sapeurs tyroliens, sous le nom d'Elie de Kell. Au bout de dix-huit mois, il rejoint, comme enseigne, le régiment d'infanterie d'Erbach et y serait resté jusqu'en 1802.

Peu après son retour le 14 août 1802, il lui sera offert de servir sous Napoléon. Il refusera et fera dès lors l'objet d'une surveillance rigoureuse. En 1815, il sera nommé chef de cohorte de l'arrondissement de Rambouillet avec le grade de lieutenant-colonel. L'ancienne armée avait été dissoute cette année-là puis reconstituée sous forme de légions départementales. Son engagement, comme celui de tant d'autres qui émigrèrent, illustre la générosité du roi : il reconnut par là de vieux services ou tenta d'alléger d'honorables misères... Parvenu à la retraite, il se retira à Milon dont il sera élu maire. Il était chevalier du Mérite militaire⁸⁸.

Pendant ces dix ans d'exil, Elie eut aussi à mener un combat épuisant pour être réintégré dans ses droits. Les premières difficultés sont apparues en 1792, avec le blocage de ses revenus de France car il n'y résidait plus. Le seul moyen ouvert était de fonder une action tendant à établir devant les autorités sa qualité d'étranger en raison des origines de son père.

Il fallait donc un certificat établissant que Jean de Kalb était prussien et l'était resté jusqu'à sa mort. Sollicitée à la fois par Elie et par son beau-frère Geymüller, toute la famille allemande se mit à l'ouvrage. Les deux neveux du général, Jean-Georges et Jean Kalb, demandent à Jean Vollet, leur oncle et ancien habitant d'Huettendorf, de témoigner devant le bourgmestre de Nuremberg. L'acte est daté du 14 mars 1793, il confirme aussi les données d'état civil de Jean de Kalb. Dès le 6 avril, Elie remercie son cousin Siebenkaess, négociant en gros à Nuremberg, qui a fait l'avance des frais. Il lui précise qu'il a fait suivre le précieux document à son agent à Paris et attend maintenant de connaître les effets produits⁸⁹.

En octobre, il attend toujours une réponse et explique que le silence de son agent « n'est pas du tout surprenant car toutes les lettres envoyées hors de France sont ouvertes et si

⁸⁷ Ceci n'est nullement contesté, il le reconnaît dans le procès verbal du 14 juillet 1802 qui constate sa rentrée en France.

⁸⁸ Selon note familiale que nous attribuons à Jean Nachtmann.

⁸⁹ Il s'agit probablement de Roland, homme de loi à Paris, 13 rue Phelipaux, qui sera son conseil et fondé de pouvoir ainsi que celui de sa soeur, avant leur cousin Viée qui se démènera pour leur venir en aide.

la plus légère suspicion était entretenue qu'il écrivait à un réfugié, cela lui coûterait sa tête ». C'est en effet une disposition de la nouvelle loi du 28 mars 1793 qui défendait, sous peine de mort, de faire passer du secours aux émigrés et même de correspondre avec eux.

L'affaire s'aggrave le 2 février 1794, son nom est porté sur la liste des émigrés. L'initiative en revient cette fois encore au département de Charente-Inférieure, où il était propriétaire indivis de salines. Dans la foulée, le séquestre a été mis sur ses biens d'Ars-en-Ré et de Milon. Mais il n'aura connaissance de ce fait que plus tard, en 1796.

Il s'ensuit une procédure complexe dont les principales étapes sont les suivantes :

- le 14 avril 1796, il adresse au Directoire exécutif un mémoire pour la levée du séquestre. Cette instance communique le document pour avis au directeur de la Régie nationale d'enregistrement du département de Seine-et-Oise à Versailles;
- le 30 mai 1796, son cousin Viée dépose, au nom de Caroline, une réclamation afin qu'il soit sursis à la réception des soumissions jusqu'à l'examen des titres constatant ses droits et ceux d'Elie;
- le 16 juin, le Bureau des émigrés du département de Seine-et-Oise renvoie l'affaire à l'examen de l'administration municipale du canton de Chevreuse. Cette dernière se prononce trois jours plus tard en faveur de la mainlevée de séquestre;
- le 8 juillet 1796, le directeur de la Régie conclut à son tour en faveur de la levée du séquestre;
- le 25 septembre 1796, le département de Seine-et-Oise renvoie l'affaire à celui de Charente-Inférieure;
- le 16 mars 1797, la Charente-Inférieure prononce la radiation provisoire de la liste des émigrés.

Il fallait encore que la décision soit confirmée par le Bureau des émigrés. Elie est pessimiste, il en fait part à Jean-Georges Kalb, le 20 septembre 1797 : « Les yeux pleins de larmes, je prends la plume pour vous informer de mon dur, triste destin. Mais vous êtes déjà probablement au courant qu'une autre équipe a pris place à Paris⁹⁰, et le principal objectif

⁹⁰ Le Directoire est installé depuis le 26 octobre 1795. En septembre 1797, lors du coup d'Etat du 18 fructidor, Barthélémy et Carnot furent remplacés par Merlin de Douai et François de Neufchâteau. Le Directoire revint aux

n'est pas de rendre quelque chose à quiconque dont le nom est sur la liste des réfugiés, à moins que l'indication de cet état ne soit totalement faux et qu'on ne prouve totalement son droit⁹¹. »

Sa crainte était légitime car, le 27 avril 1798, la commission considère « que le réclamant est fils d'un père étranger, il est vrai, par sa naissance, mais français par les emplois militaires qu'il a constamment exercés en France, au service de laquelle il est mort avec le titre de lieutenant général des armées françaises ». En second lieu, elle se limite à constater « qu'il [Elie] est né en France et y a occupé lui-même des emplois militaires ». En conséquence, il est définitivement maintenu sur la liste et banni ; ses biens seront confisqués et vendus au profit de la nation.

Une année passe avant qu'il ne reprenne à nouveau espoir. Le 18 avril 1799, il sollicite une fois encore Jean-Georges pour obtenir un certificat de baptême car, dit-il, « le baron Hardenberg, ambassadeur de Prusse, est désireux de m'aider si je puis lui prouver noir sur blanc que mon honoré père était un prussien ». Caroline tente aussi de lui venir en aide et décide d'écrire à La Fayette. Rentré en France depuis un an, ce dernier vient d'être réhabilité le 1^{er} mars 1800. C'est peu après qu'il lui répond depuis son château de La Grange-Bléneau⁹². Sa lettre, datée du 30 avril 1800, est fort éloquente sur le général de Kalb dont il fut l'ami et le compagnon pendant près de deux ans en Amérique (1777-1779) ; elle accompagne un court témoignage en faveur d'Elie et est assortie de la promesse de son aide : « Si de nouveaux renseignements, si des attestations d'Amérique, si mes propres témoignages peuvent vous être utiles, donnez-moi vos ordres. » La Fayette fit beaucoup pour obtenir la radiation de ses parents et amis, mais il était trop tard pour Elie. Entre-temps, en effet, ce dernier s'est pourvu en révision et sa déclaration a été transmise le 30 janvier 1800 au ministre de la Police. C'est un nouvel échec.

Il devra, en définitive, attendre l'amnistie pour fait d'immigration proclamée par le sénatus-consulte du 27 avril 1802, loi issue de la volonté du Premier Consul de réconcilier les deux « France ». Le 14 août suivant, il comparaitra devant le Commissaire délégué par le Gouvernement, à Strasbourg, et fera serment d'allégeance au nouveau régime⁹³.

procédés révolutionnaires de gouvernement, établit un régime policier et emprisonna ou déporta des centaines de prêtres.

⁹¹ Lettre du 20 septembre 1797, de Bâle, d'Elie à son cousin Jean-Georges, Kapp, *op. cit.*, annexe, p. 282.

⁹² Ce domaine situé près de Rozay-en-Brie, avait appartenu à la duchesse de Noailles, sa belle-mère, guillotinée pendant la Terreur, en 1794. La lettre est citée en annexe.

⁹³ Procès-verbal n° 961 du 25 thermidor an X ; Arch. nat., F 7 / 5972.

Qu'en est-il de ses biens ? Quelques jalons peuvent être ici posés. La succession de ses parents avait été liquidée le 20 juillet 1787 mais une part importante des biens restèrent dans l'indivision⁹⁴. Parmi ceux-ci, les salines d'Ars furent, on l'a dit, à la source de son inscription sur la liste des émigrés. Les terres de Milon furent protégées un temps par l'existence d'une réserve d'usufruit au profit du vendeur. Ce droit qui venait grever la propriété des biens gênait incontestablement le département dans son office de liquidateur. En 1798, Elie apprend l'aggravation de l'état de M^{me} du Besset (dénommée aussi « la citoyenne La Chapelle ») et il s'attend au pire. De fait, peu après sa mort le 5 avril 1798, la procédure de vente est déclenchée : le 28 avril, le contrôleur de Chevreuse manifeste son intention de procéder à la vente des meubles de la maison ainsi que des terres. La parade sera trouvée en introduisant une demande de sursis dans l'attente des résultats de la procédure de radiation définitive, en cours d'instruction. La gravité de la situation amènera Caroline à rentrer précipitamment en France pour tenter de hâter la radiation de son frère, et par contrecoup la sienne. Ce faisant, elle omettait qu'elle-même était toujours considérée comme émigrée et risquait des sanctions. Sa bonne foi établie, il ne lui en sera pas tenu rigueur.

Il faut aussi mentionner les effets de la loi du 3 mai 1795. Ce texte ordonnait la restitution aux parents de condamnés, des biens confisqués par suite de jugements rendus par les Tribunaux révolutionnaires depuis le 10 mars 1793. Elie et Caroline devinrent les héritiers de leur frère supplicié.

Ses biens vinrent accroître l'indivision temporaire entre le frère et la soeur. Or, une autre loi vint écorner le patrimoine commun⁹⁵ : elle prévoyait le partage des biens indivis avec la République. Ainsi, « par acte notarié du 10 septembre 1803, une partie des biens qui avaient été confisqués ont été attribués à l'Etat, en vertu d'un acte de partage » entre Caroline et Elie⁹⁶.

Nous mentionnerons enfin l'acte d'amnistie prononcé le 3 décembre 1803 qui porte qu'Elie « rentrera en conséquence dans la jouissance de ceux de ses biens qui n'ont été ni vendus, ni exceptés par l'article 27 du sénatus-consulte ». Mais l'affaire n'était pas finie.

⁹⁴ Selon acte relatif à la succession de Jean de Kalb et d'Emilie van Robais (liquidation de la communauté, partage des biens entre eux et les héritiers) du 20 juillet 1787, M. Chauvet, notaire, cité comme en ayant la minute.

⁹⁵ Nous n'en connaissons pas la date exacte ; elle est antérieure à 1798.

⁹⁶ Acte passé devant M. Cornillet, notaire à Chevreuse, le 16 brumaire an XII, cité dans l'acte de partage anticipé par M. et M^{me} d'Abzac entre leurs enfants, du 28 août 1872, M. Coulon, notaire à Chevreuse.

La commission chargée de l'application de la loi du 5 décembre 1814 à l'effet de rendre leurs biens aux émigrés, délibéra le 20 décembre et lui en remit la propriété. Pour peu de temps car, le 13 mars suivant, ils firent l'objet d'un nouveau séquestre. A l'issue de ce parcours d'obstacles, son entrée en possession définitive interviendra le 7 octobre 1815⁹⁷.

Le 5 février 1807, Elie épousa, à Caen, Elisabeth Signard d'Ouffières (1768-1859), fille de Jean et de Marie Torin⁹⁸. Leurs deux enfants naîtront au château de Milon : en 1810, un petit Théophile qui ne vivra pas, puis Nicette un an plus tard.

3. Nicette (1811-1899)

Nicette de Kalb épouse, le 28 juin 1828, Raymond de Vandière de Vitrac d'Abzac (1800-1881). Le mariage catholique a lieu à Milon et la cérémonie selon le rite protestant, au temple de Versailles.

Fils d'Antoine et d'Anne de Meyvières d'Artois, Raymond est né au château de Landonie à Tourtoirac, le 1^{er} janvier 1800. Passionné de cheval, il quitte le Périgord, berceau de sa famille, pour gagner Versailles en 1818 où il est attaché à la Maison du Roi, comme écuyer surnuméraire. La Restauration vient de réhabiliter l'équitation civile et de rétablir ses grands-oncles à la tête des deux manèges⁹⁹. Le chevalier d'Abzac prenant sa retraite le 18 avril 1819, les manèges furent fondus en un seul et placés sous le commandement unique du vicomte, son frère. C'est sous l'égide de ce dernier que Raymond est nommé élève-écuyer en 1820 et écuyer ordinaire en 1822. Le 19 avril 1828, trois mois avant son mariage, il est adopté

⁹⁷ Idem, acte du 28 août 1872.

⁹⁸ Elisabeth eut deux frères et une soeur : Louis eut un fils Adolphe, Frédéric est mort à Caen le 25 décembre 1846 et resta sans alliance, Suzanne épousa Georges-Arthur Picot de la Peyrouse décédé sans postérité le 27 mai 1846.

⁹⁹ Pierre-Marie, vicomte d'Abzac (1744-1827) fut page à la grande écurie de 1756 à 1760, écuyer cavalcadour en 1763, écuyer ordinaire en 1770. En 1773, il prit la direction du deuxième manège et céda sa charge à son cadet, le chevalier (1747-1831) en 1781.

Emigrés tous deux à la Révolution, ils rejoignent l'armée des Princes. Le roi de Prusse offrira au vicomte la direction de ses haras, mais ce dernier refusera noblement. Ils reviennent en France en 1802. Tandis que le vicomte élève des chevaux, François, le chevalier, dirige les haras de Strasbourg puis du Pin.

Avec le rétablissement de la royauté, ils sont nommés en 1814 chacun à la tête des deux manèges du roi. L'un et l'autre étaient colonels honoraires de cavalerie.

par le chevalier qui lui transmet ses nom, titre et armes¹⁰⁰. Avec l'avènement de Louis-Philippe en 1830, le manège est fermé. Refusant, comme beaucoup, de prêter serment au fils d'Égalité, il se retire alors au château de Milon.

Membre du comice agricole et de la société d'agriculture de Versailles, il en assure la présidence en 1849. Il fait aussi partie de la société d'horticulture de Versailles et de la société hippique française. Cette dernière a publié plusieurs rapports dont il est l'auteur, sur l'amélioration de la race chevaline. Il a organisé pendant quarante ans le service gratuit des étalons et a même fait venir sur la commune de Milon un dépôt dont l'existence est rapportée en 1869. Il était chevalier de la Légion d'honneur et fut maire de cette commune pendant quarante ans.

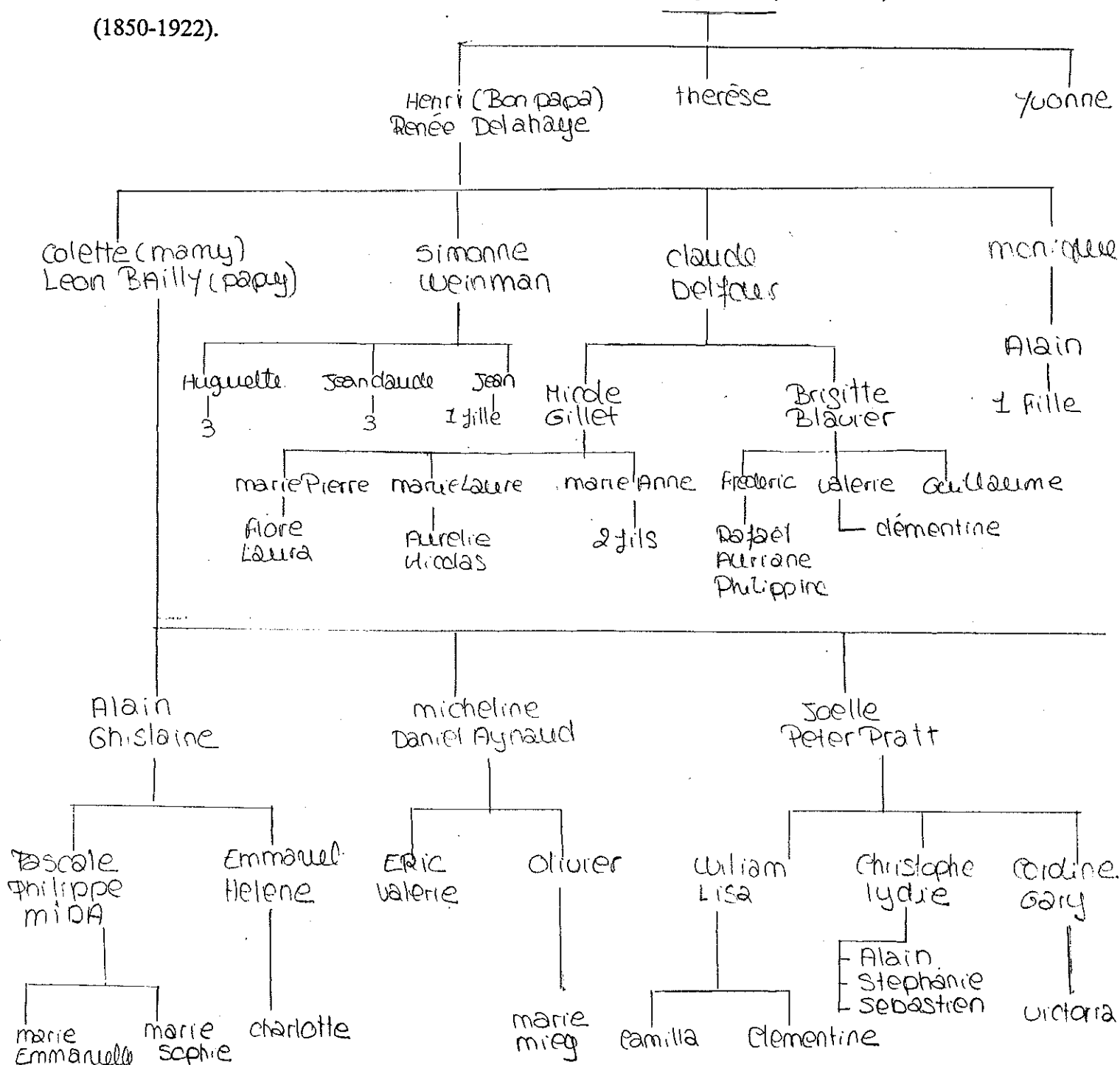
Raymond acceptera aussi d'être le tuteur de ses neveux Geymüller. Luc avait épousé Marie-Virginie René. Installés à Paris, rue de la Parchemissaire, ils avaient eu six enfants, nés entre 1830 et 1842. Le malheur les poursuivait : les enfants se trouvèrent orphelins par suite du décès de Marie en 1848, suivi de celui de Luc quelques mois plus tard. Trois d'entre eux étant décédés en bas âge, Raymond a veillé sur les autres. Le reste de l'histoire est classique : devenus majeurs, ils voulurent intenter une action judiciaire contre leur tuteur. Raymond avait consenti à un intermédiaire officieux [John Carroll Brent] des prélèvements à valoir sur l'indemnité que la famille revendiquait auprès du Congrès américain depuis des années. Il avait oublié qu'il traitait non seulement en son nom propre mais aussi pour le compte de ses neveux. Comme l'acte entraînait une aliénation de droits, il aurait dû être soumis à l'autorisation du conseil de famille. Malgré le succès inespéré de l'action et l'obtention de fortes sommes, les trois mineurs se tournèrent vers la Justice. Emue des éventuelles conséquences, Nicette demandera, par prudence, la séparation de biens d'avec son époux, ce qui lui fut accordé le 15 décembre 1865. L'affaire s'arrangea avant que ne fut atteint le stade des plaidoiries.

Jean de Kalb avait posé, parmi les conditions de son acceptation de la commission de major général, l'attribution d'une pension à sa veuve s'il venait à décéder au cours de ses campagnes américaines. Or il n'en fut rien. Des négociations avec les autorités américaines avaient débuté en 1817. Cinq ans plus tard une concession de terres dans l'Ohio avait été attribuée à ses héritiers. Mais ils maintinrent leur réclamation car il semble que les terres

¹⁰⁰ Arrêt de la Cour royale de Paris, enregistré au greffe de la justice de paix de Versailles, le 28 mai 1828.

étaient loin d'être libres. Lorsque l'affaire se dénoua, en 1855, ils eurent droit à un rappel de solde équivalent à sept années de demi-traitement. L'ensemble représentait 66 091 dollars, équivalent à 337 067 francs. Brent perçut 15%. Nachtmann, qui avait participé aux tractations avec ce dernier, reçut 10 223 francs. Il restait 218 717 francs à diviser en deux parts, l'une pour les Geymüller, l'autre pour les d'Abzac. L'indemnité demeurait importante, exprimée en francs courants elle correspondrait à 3 350 000 francs.

Nicette et Raymond d'Abzac auront six enfants : Edmond (1830-1897), Adolphe (1831-1916), Frédéric (1833-1911), Ludovic (1838-1932), Raymond (1844-1923) et Clotilde (1850-1922).



Annexe 1. Etats de services de Jean de Kalb

Fils légitime de Jean-Léonard Kalb et de Marguerite Seiz, Jean de Kalb est né le 29 juin 1721 à Hüttendorf, dans le margraviat de Bayreuth rattaché à la Prusse en 1790, de parents cultivateurs. Sa jeunesse demeure inconnue, on sait seulement qu'il quitta ses parents pour aller à Nuremberg apprendre « l'état de cabaretier » et qu'il « s'est engagé quelques années après dans un corps franc au service de la France ». Il est difficile de prendre au pied de la lettre ce témoignage livré par Jean Vollée le 14 mars 1793¹⁰¹ : l'admission dans le cercle des officiers nécessite un degré de savoir-vivre et de connaissances qui repose sur l'acquisition d'une instruction préalable. C'est bien ce qu'avaient senti Kapp et Zucker en parlant du mystère de sa formation. C'est pourquoi ils émirent la supposition qu'il entra dans l'armée dès l'âge de 16 ans, comme la pratique en était courante. Il était alors loisible d'évoquer les longs quartiers d'hiver et la possibilité pendant ces périodes d'acquérir une instruction. Cette hypothèse ne résiste pas aux faits : il commença sa carrière à 23 ans, admis comme enseigne dans le régiment allemand que venait de créer Lowendal lorsqu'il passa au service de la France, en septembre 1743¹⁰². L'hypothèse d'un protecteur a été formulée, mais ce n'est qu'une explication, il n'y a pas de certitude sur ce point.

A partir de la date de son entrée dans l'armée, de nombreux documents permettent de retracer les principales étapes de sa carrière militaire sous la double bannière de la France et de l'Amérique.

¹⁰¹ Arch nat., F 7 / 4994, pièce n° 966 dossier Elie et Caroline de Kalb, attestation délivrée par le bourgmestre de Nuremberg, comportant le témoignage de Jean Vollée, oncle de Jean de Kalb, et reprenant les données d'état civil de ce dernier. Cette pièce avait pour objet d'établir l'origine prussienne du général afin que ses enfants puissent revendiquer la qualité d'étrangers et être réintégrés dans leurs droits par l'Etat français.

¹⁰² a. *Lettre du 31 août 1779*, à M. le prince de Montbarrey, ministre de la Guerre : « J'ai l'honneur de servir S.M. comme officier depuis la fin de 1743, de la création du régiment de Lowendal. »

b. *Lettre du 26 décembre 1775*, à Frédéric Phile, son correspondant et médecin à Philadelphie, auquel il exprimait son désir de servir la cause des Insurgents : « Je pourrais avec plaisir consacrer le reste de mes jours au service de votre liberté et employer jusqu'à la dernière limite toutes mes compétences, employer mes trente deux années d'expérience acquises dans l'art militaire pour votre avantage. »

c. *Mémoire de fin août 1777*, à l'adresse du Congrès, à la suite du non-respect par ce dernier des engagements conclus avec Silas Deane, commissionnaire dépêché en France en juin 1776 : « [...] on aurait pu mettre dans la balance mes trente quatre années de services, mes occupations constantes pour les sciences militaires [...]. »

- 01.09.1743 Admis comme enseigne dans le régiment de Lowendal, régiment allemand à la solde de la France, à la création de ce corps. Participe à la guerre de succession d'Autriche (1741-1748). Après les sièges de Menin, Ypres, Furnes, est présent à Fontenoy (11 mai 1745). Prend part au siège de Berg-op-Zoom en septembre 1747.
- 20.12.1747 Nommé capitaine aide-major, après l'achat d'une charge de capitaine dans ce même régiment (18 000 livres). En garnison à Cambrai.
- 10.06.1756 Nommé major, chargé du détail, alors que commence la guerre de Sept ans (1756-1763).
- 18.01.1760 Affecté au régiment d'Anhalt, comme capitaine en pied, à la tête d'une compagnie, à la suite de la dissolution du régiment de Lowendal. Un premier bataillon a renforcé cette unité, l'autre a rejoint La Marck. En garnison à Landau.
- 05.1760 Appelé par le maréchal de Broglie à l'état-major de l'armée du Haut-Rhin, nommé aide-maréchal-général des logis. Travaille en étroite liaison avec le général comte de Broglie.
- 19.05.1761 Nommé lieutenant-colonel. Il est créé peu après chevalier du Mérite militaire pour sa brillante conduite à la bataille de Willemstadt (24 juin 1762).
- 18.02.1762 Placé sous les ordres de Soubise à la suite de la disgrâce et du départ en exil des deux frères Broglie, poursuit dans les mêmes fonctions jusqu'à la paix (traité de Paris du 10 février 1763).
- 1763 Rejoint le régiment d'Anhalt où il a conservé sa charge de capitaine.
- 10.04.1764 Mariage avec Emilie van Robais, d'où trois enfants : Frédéric (1765), Caroline (1767), Elie (1769).
- 05.01.1765 Pensionné comme major réformé. S'établit à Paris et à Brouessy, à proximité de Versailles. Fait une offre de service au Portugal en février, appuyé par le maréchal de Broglie et le général Clerk (sans suites).
- 20.04.1767 Proposé pour une mission de reconnaissance du littoral français (de Dunkerque à Calais) dans le cadre d'un plan général, présenté par le comte de Broglie à Choiseul, qui tendait à préparer la revanche contre les Anglais. Reçu par d'Appony, secrétaire de Choiseul puis par ce dernier en personne, ses instructions sont changées : la mission d'observateur consiste à « enquêter sur les moyens d'y faire diversion [en Amérique] en cas de guerre contre l'Angleterre ». Il accepte et ses instructions lui sont délivrées le 2 mai 1767.
- 06.1767 Visite des côtes de Hollande, entretiens avec les colons, marchands et voyageurs de retour des colonies anglaises d'Amérique. Le 19 août, reçoit l'instruction de Choiseul de passer le plus tôt possible en Amérique. Rejoint

l'Angleterre pour s'embarquer le 4 octobre 1767 à destination du nouveau continent, sur le navire marchand *L'Hercule*. Accoste à Philadelphie le 16 janvier 1768 et risque la mort par suite d'un naufrage en traversant la baie de New-York, le 28 janvier. Poursuit sa mission d'observation jusqu'en mai. Retour en France le 12 juin. Rédaction d'un mémoire remarquable.

- 04.03.1771 Décline l'offre de servir la Confédération polonaise, faute d'assurances précises pour sa promotion de brigadier.
05. 1775 Appelé à Metz pour accomplir à une période de quatre mois, en tant qu'officier supérieur réformé. Le rêve américain reprend corps lors d'un dîner offert en l'honneur du duc de Gloucester par le comte de Broglie, commandant en second des Trois-Evêchés (8 août 1775). Première rencontre avec La Fayette, son beau-frère Louis de Noailles ainsi que le prince de Poix.
- 29.12.1775 Se porte volontaire pour entrer au service de l'armée américaine, par lettre à son ami Frédéric Phile. La missive ne sera lue devant le Congrès que le 13 mars 1777 (sans suites immédiates).
- 06.11.1776 Créé *brigadier pour les îles* (un titre d'attente), obtient un congé de deux ans pour « aller vaquer à vos affaires ». Le lendemain, première rencontre avec le commissionnaire américain Silas Deane. Le 1^{er} décembre, signe avec lui un contrat pour son enrôlement et celui de 14 officiers, dont il sera le chef. Reçoit aussi la promesse écrite de servir comme major général de l'armée des Etats-Unis. Rejoint Le Havre le 10 décembre pour embarquer sur le vaisseau *La Seine*. Le 15 décembre 1776, le départ est interdit sur ordre de la cour.
- 26.03.1777 Participe à l'expédition La Fayette au service des insurgents américains. Quitte la France et le port de Pauillac, près de Bordeaux, à bord de *La Victoire*. Quinze officiers composent la nouvelle équipe : Bedaulx, Brice, Candon, Capitaine, Cloquet de Vrigny, Dubois Martin (frère de Guy), Dubuysson, Franval, Gimat, Mauroy, Morel de La Colombe, du Rousseau de Fayolle, Thevet de Lessert, Valfort.
- 29.03.1777 Fait halte au Passage, avant-port de Saint-Sebastien, pour attendre La Fayette parti s'enquérir sur son sort en raison de la colère de son beau-père et de la menace d'une lettre de cachet. Après son retour, le 16 avril, ils *remettent en mer* le 20 qui suit, cap sur Charleston.
- 13.06.1777 Débarque sur la côte américaine à North Inlet, à 60 miles du point choisi, qu'il rallie à pied avec une partie de l'équipe. Trois jours après, il arrive à Charleston qu'il quitte le 26 pour gagner Philadelphie, à 300 lieues au nord, où il arrive le 27 juillet 1777. Ils sont *reçus comme des chiens dans un jeu de quilles* par les représentants du Congrès, Moose et Lovell.
- 08.09.1777 Obtient, au nom du groupe, l'adoption d'une résolution par le Congrès établissant le refus officiel de cette institution de ratifier leur contrat (sauf pour

La Fayette qui a fait admettre Gimat et La Colombe), ses remerciements et une offre de défraiement.

- 15.09.1777 Elu major général de l'armée des Etats-Unis par le Congrès. Le 16, il refuse l'offre ; le 19 il accepte sous conditions.
- 11.10.1777 Rejoint l'armée à White-Marsh et reçoit le commandement d'une division. Début décembre, l'armée s'installe à Valley-Forge et y demeurera jusqu'en mai 1778.
- 16.02.1778 Nommé commandant en second, adjoint de La Fayette, pour la campagne du Canada. Le rejoint à Albany le 24. Retour à Valley-Forge un mois plus tard, après annulation de l'ordre d'opération, impossible à exécuter (absence de matériel et des hommes dans un état pitoyable).
- 06.05.1778 Participe à la cérémonie de célébration du traité d'amitié entre la France et les Etats-Unis signé le 6 février 1778. Prête solennellement serment de fidélité, le 12 mai.
- 25.06.1778 *Malade à la mort, ne peut participer à la bataille de Monmouth.*
- 01.03.1780 Nommé brigadier des armées du roi de France
- 16.04.1780 Reçoit le commandement d'un corps d'armée pour se porter au sud, au secours de Charleston (tombée le 13 mai) et s'opposer à l'avance anglaise. Arrivée à Petersbourg le 23 mai. Un approvisionnement défailant et des conditions climatiques difficiles. Halte salvatrice à Deep River's le 6 juillet.
- 27.07.1780 Doit se placer sous l'autorité du général Gates nommé par le Congrès, le 13 juin, commandant général de l'armée au Sud.
- 16.08.1780 Mortellement blessé de onze coups de baïonnette dans un violent combat lors de la bataille de Camden opposant ses troupes à celles de lord Cornwallis. Décède trois jours après, le 19 août 1780.

« Je meurs de la mort que j'ai toujours souhaitée, la mort d'un soldat combattant pour les droits de l'homme. »

Annexe 2. Acte d'accusation de Frédéric de Kalb¹⁰³

« Antoine Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public du Tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au Tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deux d'un autre décret de la Convention du cinq avril suivant, portant que l'accusateur public du dit Tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.

Exposé :

que conformément à l'arrêté du comité de Sûreté générale en date du deux mai 1793, le nommé Frédéric Kalb, prévenu de désertion, émigration et supposition de qualité, a été conduit en la maison d'arrêt dite de l'Abbaye. Vu les pièces pouvant servir à conviction adressées à l'accusateur public auquel elles ont été remises le six du dit mois de mai, qu'il a été interrogé par l'un des juges du tribunal le dit jour 6 mai ;

que de l'examen des pièces il résulte que le dit Frédéric Kalb, né français, soupçonné prêtre et se disant officier dans le 62^e régiment ci-devant Salm-Salm, a quitté le dit régiment lors en garnison à Strasbourg, le 26 janvier 1792 (*sic*)¹⁰⁴ ; qu'il en est parti sans congé, sans donner sa démission et sans restituer à la nation une somme de quatre cent cinquante livres qu'il venait de recevoir à titre de gratification et pour subvenir à la dépense nécessitée par l'ouverture de la campagne ; qu'il paraît qu'il s'en est retiré d'abord auprès des ci-devant princes français et a de même pris un passeport du ci-devant Condé ;

que, désirant rentrer en France, sans doute pour y servir les traîtres, il paraît qu'il a passé en Suisse ou du moins qu'il s'est procuré par un moyen quelconque un passeport daté de Basle le 10 décembre 1792, au nom de Frédéric Kalb de Nuremberg, à l'aide de quoi il est rentré en France ci et venu se loger à Paris en hôtel garni où il a pris la fausse qualité de négociant ;

qu'il a été trouvé et saisi lors de son arrestation un imprimé de passeport en blanc du département de Seine-et-Marne dont il n'a pu rendre un compte satisfaisant ;

¹⁰³ L'acte est daté du 20 brumaire an II, il figure sous la cote W 295 n° 237 Affaire Kalb, Arch. nat., déjà cité.

¹⁰⁴ Erreur, c'est le 27 juillet de la même année.

qu'il résulte d'un autre papier trouvé sur le dit Kalb, qu'il s'est fait inscrire à la section du Contrat social le 24 mars 1793, plus de trois mois après son arrivée à Paris, sous la fausse déclaration d'un domicile ordinaire à Bâle en Suisse ;

qu'enfin dans la perquisition faite chez lui il s'y est trouvé diverses brochures qui ne peuvent qu'accroître les soupçons sur un homme qui, né en France et admis au nombre des défenseurs de la patrie, n'a pas rougi d'abandonner son poste au moment où son service devenait nécessaire, d'emporter la somme que la nation venait de lui avancer pour se mettre en état d'entrer en campagne et de donner pour excuse de la désertion ce désinvolte, qu'il ne pensait pas devoir porter les armes contre l'Allemagne qu'il appelle sa patrie tout en avouant qu'il est né en France et qu'il y a obtenu du service ;

que les diverses circonstances réunies ne permettent pas de douter que le ci-devant baron de Kalb ne soit un des agents soit des émigrés soit des tyrans coalisés contre la liberté française, rentré en France au mépris de la loi pour servir la France du ci-devant Condé dont il avoue avoir pris un passeport, ou du despote allemand dont il a déclaré se croire l'esclave ; que tout confirme cette opinion et qu'au milieu des conspirations et des complots qui menacent la République, l'on ne peut examiner trop sévèrement la conduite d'un individu aussi notoirement suspect.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Frédéric Kalb, suspecté prêtre, s'étant déclaré négociant ensuite officier au service de la France, pour avoir agi en traître, à savoir abandonné sa patrie et déserté son poste au mois janvier 1792, en emportant les deniers qui lui avaient été avancés par la République pour le mettre en état de la servir ; être passé dans le pays ennemi ci-après des ci-devant princes français de l'un desquels il a avoué avoir eu un passeport ; être ensuite rentré en France en déguisant et son pays et sa profession, et y être devenu l'un des agents de nos ennemis, ce qui est contraire aux dispositions de l'article quatre de la première section du titre premier de la deuxième partie du code pénal, à celles de la loi du [...] et enfin à celles de l'article six de la sixième section du titre premier, deuxième partie du code pénal.

En conséquence l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte par le Tribunal assemblé de la présente accusation ; qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, ce par une mission du Tribunal porteur de l'ordonnance à intervenir, Frédéric Kalb, actuellement détenu dans la maison d'arrêt dit de l'Abbaye, sera transporté en celle dite la conciergerie du palais et écroué sur le registre de la dite maison, pour y rester comme en maison de justice ; [...] aussi que

l'ordonnance à intervenir sera notifiée à la municipalité de Paris et à l'accusé. Fait au cabinet de l'accusateur public le premier jour de la seconde décade du brumaire, l'an deuxième de la République française une et indivisible. »

Annexe 3. Documents relatifs à Caroline et à Elie de Kalb

3.1. Décret du Grand Conseil de Bâle, du 19 mai 1788

« Jean-Luc Geymüller, lieutenant au service de la France, marié en légitime mariage depuis environ huit mois avec Marie Anne Caroline Kalb née à Paris, intercède pour l'admission de la susdite à la bourgeoisie de cette ville et dépose en même sens sur le tapis la somme requise : lecture faite du rapport de la commission préposée à l'admission à la bourgeoisie par lequel rapport il appert que toutes les conditions exigées par la loi se sont trouvées dans le meilleur ordre.

Décète que l'épouse du lieutenant Geymüller née Kalb moyennant la remise faite de la somme requise est reçue dans la bourgeoisie de cette ville. »

3.2. Lettre de La Fayette à Caroline de Kalb, du 30 avril 1800, suivie de son témoignage en faveur d'Elie

Ce document¹⁰⁵ était accompagné d'un court témoignage en faveur d'Elie qui a été versé au dossier, à l'appui de sa demande de radiation. Nous n'avons pas trouvé trace de pièces postérieures, en dépit de la main secourable que tendait La Fayette à la fin de la présente. Cela est bien dommage tant pour le sort d'Elie que pour la beauté de l'histoire. Il est en effet établi qu'il n'hésita pas à solliciter Bonaparte ou ses proches au bénéfice de tiers, victimes d'injustices. Il réussit à faire radier de la liste des proscrits bien des personnes, parents ou amis, qui s'étaient, comme Elie, réfugiés à l'étranger pour sauver leur vie.

¹⁰⁵ Kapp, *op. cit.*, annexe p. 303 et 304, et témoignage de La Fayette dans F 7/ 4994, Arch. nat.

« Je vous remercie, Madame, de la confiance dont vous m'honorez et des détails que vous avez bien voulu me donner. C'est avec un vif intérêt que j'ai appris des nouvelles d'une famille à laquelle je me sens lié par mon ancienne amitié pour le général de Kalb. Je serai toujours heureux de rendre à sa mémoire ce que je lui dois.

Vous savez sans doute que M. votre père, après avoir fait avec distinction la guerre de Sept ans, fut envoyé par M. de Choiseul dans les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, pour prendre connaissance de ce pays, qui avait été l'occasion de la rupture entre les Cours de Versailles et de Londres. Il était naturel que la déclaration d'indépendance des Etats-Unis inspirât au général de Kalb le désir d'y retourner. Son départ fut encouragé par le comte de Broglie, et approuvé secrètement par le gouvernement français. C'est dans ce temps qu'à l'insu du gouvernement, et bientôt après malgré lui, que je fis connaissance avec les envoyés du Congrès. Nous partîmes ensemble de Paris; nous arrivâmes ensemble à Charleston et à Philadelphie, d'où je joignis l'armée. Quelques circonstances retardèrent son entrée au service. Il fut peu de temps après placé avec le premier grade militaire, celui de major général. C'est en cette qualité qu'il commandait un corps d'armée dans la Caroline du Nord, lorsque le général Gates vint prendre le commandement en chef. Il fut battu à Camden par lord Cornwallis. Le général Kalb se montra général habile et soldat intrépide. Sa division soutint la dernière l'effort des ennemis. L'affaire eût pu se rétablir, s'il n'avait été mortellement blessé. Les deux armées rendirent hommage à ses talents et à son courage, qui, même dans un général, mérita d'être remarqué. Son mérite militaire, sa loyauté civique, ses qualités sociales le firent honorer et regretter par les troupes, le peuple, par le général Washington et le Congrès. Les amis personnels furent vivement affligés, et personne plus que moi, madame, qui lui étais attaché par l'affection, la reconnaissance, et une fraternité d'arme, commencée dès mes premiers pas dans cette carrière. Si de nouveaux renseignements, si des attestations d'Amérique, si mes propres témoignages peuvent vous être utiles, donnez-moi vos ordres. Je vous aurai une sensible obligation de m'indiquer comment je pourrai acquitter une dette sacrée de l'amitié, que j'ai vouée à M. votre père.

Agréez, je vous prie, l'expression de mon respect et de mes vœux pour votre bonheur. »

Pièce n° 28403 C, témoignage de La Fayette, versé au dossier du réclamant

« Elie Kalb, prussien, a été quelque temps au service de la France : son père, ancien officier de l'armée française, a péri glorieusement dans la guerre américaine, il était général au service des Etats-Unis. Son fils inscrit sur la liste des émigrés sollicite sa radiation. ».

signé *Lafayette*

3.3. Lettre du 16 juillet 1798, du préfet Schmid au citoyen Bignon¹⁰⁶

« Rien ne m'est plus facile, citoyen, que de vous fournir en réponse à votre lettre du 11 messidor courant tous les renseignements désirables qui vous sont demandés par le ministre de la Police générale de la République française sur la personne de Marie Anne Caroline Kalb femme Geymüller, notre concitoyenne, inscrite sur la liste des émigrés par le département de la Charente-Inférieure, qui a commis en le faisant une erreur des plus manifestes. Quoique les faits sur lesquels le ministre voudrait perdre toute espèce de doute soient de la plus grande notoriété publique, je me suis fait un devoir de recueillir un nombre de pièces, de l'authenticité desquelles, je me suis intimement convaincu, plus que suffisant pour ne lui en laisser aucun [doute].

Le point le plus essentiel, sans doute, sur lequel le ministre désire être bien convaincu, c'est que cette femme est véritablement bourgeoise de Bâle, qu'elle y jouit de toute la plénitude de ses droits de citoyenne. Je vous envoie à cet effet, citoyen, la traduction fidèle de l'extrait du protocole de notre ci-devant Grand Conseil, séant le 19 mai 1788, extrait que j'ai légalisé, après m'être convaincu par moi-même de l'exactitude de la date et de la fidélité de la traduction. Quant à la jouissance de la plénitude des droits de citoyenne, elle est essentiellement attachée à l'acquisition de la bourgeoisie, qui a mis l'acquérante absolument au niveau des plus anciennes bourgeoises. Aussi, sous le régime qui vient de cesser, n'accordait-on jamais, à moins d'un cas très extraordinaire, la bourgeoisie à une étrangère, autrement que sous la condition très expresse d'être la femme d'un bourgeois ou sa fiancée, et quoique c'eût été une bien forte recommandation dans une république d'être la fille du général major Jean Kalb qui, né sous un gouvernement despotique dans le margraviat de Brandebourg-Bayreuth, avait néanmoins fortement contribué à la liberté des Etats-Unis, et

¹⁰⁶ Le premier est préfet national du canton de Bâle, le second, secrétaire de la légation française en Helvétie.

venait assez récemment de perdre la vie, en combattant vaillamment pour leur cause, elle n'aurait point obtenu cette bourgeoisie, à l'époque où on la lui a accordée, si elle n'avait pas été l'épouse d'un bourgeois de Bâle.

Quoique la pièce qui constate la date de l'admission de notre concitoyenne Geymüller à la bourgeoisie de Bâle fixe l'époque de son mariage avec Jean-Luc Geymüller, j'ai cru devoir ajouter deux certificats bien authentiques dont l'un daté d'Arras et l'autre remis ici, dans lesquels sept anciens militaires au service de la France, compagnons d'armes de Jean-Luc Geymüller et ses concitoyens dont deux sont représentants helvétiques, et cinq pensionnaires de la République française, et d'un honneur et d'une probité à toute épreuve, attestent, avec les circonstances les plus scrupuleuses, avoir assisté le 24 septembre 1787, à la bénédiction du mariage de Jean-Luc Geymüller avec Marie Anne Caroline Kalb, à Arras, où leur régiment était en garnison, lequel mariage a été célébré de la manière la plus solennelle, selon le rite protestant, de sorte que ces deux actes prouvent bien formellement l'époque précise de ce mariage. Quant au troisième point sur lequel le ministre désire encore être complètement édifié, c'est la résidence habituelle de notre concitoyenne Geymüller, née Kalb, dans le canton de Bâle depuis le 20 février 1788 jusqu'au 13 septembre 1797. Quoique la chose soit de notoriété publique, j'ai fait prendre, pour ne rien laisser à désirer là-dessus au citoyen ministre, par le greffier de la justice et notaire public, une déclaration juridique des quatre possesseurs des quatre maisons que nos concitoyens et concitoyennes Geymüller ont successivement occupées entre ces deux époques désignées par le ministre ; comme quoi ils les ont successivement prises d'eux à bail, et que la citoyenne Geymüller ne s'est point absentée de Bâle dans tout le temps qu'ont duré ses quatre différents baux et que son mari les a habitées avec elle, hors le temps où, avant son licenciement en 1792, il était obligé de passer à son régiment. Cet acte contient en outre le témoignage de quelques citoyens qui les fréquentaient habituellement pendant tout l'intervalle des deux époques désignées, ce que les sept anciens militaires ci-dessus désignés attestent pareillement.

Quant à la transmission par la réclamante de l'extrait nécessaire pour prouver le lieu de naissance, ils ne peuvent être donnés ici, et sera mis sous les yeux du ministre à Paris ; et quant à la preuve de l'époque précise de son mariage, il ne saurait en être fourni de plus authentique que les certificats des sept militaires mentionnés ci-dessus ; et comme il lui est aussi important de prouver que notre concitoyen Jean-Luc Geymüller est véritablement suisse d'origine, et qu'il n'a pas perdu cette qualité en exerçant en France les droits de citoyen

depuis la Révolution, je joins ici mon attestation comme quoi il est ancien bourgeois de Bâle et n'a jamais exercé les droits de citoyen en France ni avant ni depuis la Révolution.

Il vous a été remis en outre, citoyen, par un proche parent du citoyen Geymüller, le brevet de pension accordé à ce dernier par la République française, dont vous avez bien voulu vous engager d'envoyer vous-même un extrait au ministre en y faisant mention des notes de paiement à compter que le payeur de la République française en Suisse lui en a fait, et qui prouvent qu'il s'est exactement conformé à la loi sur les pensions.

Je pense, citoyen, que toutes ces preuves sont plus que suffisantes pour éclairer la religion du ministre sur le très grand tort qu'a eu le département de la Charente-Inférieure de mettre sur la liste des émigrés une bourgeoise de Bâle, y vivant avec son mari, ancien bourgeois de la dite ville et pensionnaire de la République française, au milieu de leurs enfants ; et je ne doute pas que le ministre, ainsi que le Directoire, ne permettront pas que ces torts pèsent plus longtemps sur une citoyenne d'une République depuis si longtemps alliée de la France, et qui vient encore de s'allier à la grande nation par des liens plus étroits et plus intimes que jamais. Je dois encore ajouter que cette citoyenne et son mari jouissent de l'estime de tous ceux qui les connaissent, et que le désir général de ses concitoyens est que prompte justice lui soit rendue. »

3.4. Réclamation au nom d'Elie de Kalb

Sont repris ci-après de larges extraits du document adressée au Directoire exécutif de la République française, par Roland, homme de loi et fondé de pouvoir d'Elie de Kalb, à la suite de l'arrêté du 27 avril 1798 portant maintien de ce dernier sur la liste des émigrés. Ce document est une plaidoirie qui a pour unique but d'obtenir qu'il soit rétabli dans ses biens et droits. La vérité historique est de ce fait reléguée au second rang. En effet, Jean de Kalb revendiquait haut et fort la citoyenneté française. Le 2 juillet 1779, il exprimait à son épouse son souhait d'être détaché comme officier français auprès du Congrès pour rendre compte des opérations et écrivait : « Si on objecte que je suis officier américain, continue à dire que je suis officier français avant tout, sujet du roi ; que mes possessions et ma famille sont en France. Si on remarque que je suis allemand, recommande d'observer que je suis depuis longtemps un vrai français. »

« Elie Kalb, ex-sous-lieutenant au régiment ci-devant Royal des Deux-Ponts à la solde de la France et retiré à Bâle en Suisse, réclame contre votre arrêté du 7 floréal dernier qui le maintient sur la liste des émigrés français où, par erreur, il a été compris.

Les moyens sur lesquels repose sa réclamation sont consacrés par les principes immuables de la Justice et des Lois qui protègent l'homme de tous les Etats et de tous les pays. L'arrêté du 7 floréal dernier range Elie Kalb dans une classe d'hommes proscrits dont il est séparé par d'immenses distances. Elie Kalb est-il Français ou est-il étranger ? voilà les deux questions posées qu'il faut résoudre d'une manière claire et positive.

Avant d'entrer dans cette intéressante discussion, établissons d'abord son origine. Jean Kalb, père d'Elie, est né le 29 juin 1721 à Huettendorf près de Nuremberg, village soumis à la domination prussienne. Sa qualité de Prussien le fit admettre au service dans un régiment allemand à la solde de la France, où il épousa Anne Elisabeth van Robais, de la famille de ce nom qui, depuis plus de deux siècles, réside en France, ayant toujours conservé et conservant encore le titre d'étranger. Il est issu de leur mariage Frédéric, Elie et Anne Caroline Kalb.

Jean Kalb leur père, après une longue suite de services comme étranger à la solde de la France, est mort à l'Amérique septentrionale, avec le titre de brigadier des armées, récompense méritée de ses bons services. Sa résidence en France, la naissance de ses enfants sur le sol français, les acquisitions qu'il a pu y faire, un titre honorable qu'on a pu lui donner, rien de tout cela n'a pu lui conférer, ni à ses enfants, le titre de Français, comme on va le démontrer.

Sans une renonciation expresse et volontaire, l'homme ne change point d'état politique, il appartient ainsi que sa postérité, à son pays, à sa patrie. Loin sans doute d'avoir fait cette renonciation, ce chef de famille a pris au contraire les mesures les plus prononcées et les plus impératives pour conserver en France son état politique d'étranger :

- 1° en épousant une étrangère,
- 2° en faisant constater la naissance de ses enfants non pas à l'état civil de la France, mais chez l'ambassadeur de la Hollande.

Ces différents actes civils reçus par un ministre de puissance étrangère démontrent le voeu formel de conserver expressément et irrévocablement la qualité d'étrangers, que ni lui, ni ses enfants n'auraient pu perdre dans le métier des armes qu'ils ont professé à la solde de la France jusqu'en 1792. Jamais Kalb père ni sa famille n'ont acquis d'état civil en France, conséquemment et jamais ils n'ont pu perdre leur titre naturel d'étrangers. Ce fait est

tellement vrai que lui et ses enfants qui ont constamment servi dans les régiments étrangers à la solde de la France en auraient été exclus du moment qu'ils auraient cessé d'être étrangers, puisqu'aucun Français ne pouvait y être admis.

Elie Kalb, son fils, n'a jamais servi en France sous d'autres corps que dans le ci-devant Royal Deux-Ponts, où par ce fait il exerçait son droit d'étranger. En 1792, il s'est retiré du service parce que les circonstances l'y ont même forcé. Comme étranger, et surtout comme Prussien, son service fût devenu alors suspect puisque la France était en guerre avec la Prusse, dont il faisait et fait encore partie du corps social. Dans cette alternative, que devait faire Elie Kalb ? Comme étranger, il était libre de disposer de lui-même. Devait-il, pouvait-il, rester en France ? Non, les mesures de sûreté générale s'y opposaient ; on l'eût condamné à s'en éloigner. Que fait-il alors ? Il se retire en Suisse, puissance amie de la République française, où il est constamment resté sans vouloir prendre aucun service aux armées, quoiqu'il fût libre de le faire pour la Prusse, sa patrie.

Elie Kalb, comme étranger, a fait tout ce qu'il a dû faire en se retirant en Suisse puisqu'il ne pouvait plus rester en France que comme suspect. Loin d'être Français, loin d'être émigré, il a toujours considéré l'émigration comme une lâcheté qui a couvert d'opprobre ceux qui s'en sont rendus coupables.

C'est donc par erreur involontaire sans doute que l'arrêté du Directoire du 7 floréal dernier l'a déclaré émigré. Eh ! si le Directoire a commis cette erreur à défaut d'instruction précise de l'affaire, les principes de sagesse et d'équité qui le guident sans cesse concourront à lui faire rapporter un arrêté également funeste à la moralité et à l'état politique d'un étranger.

Cet arrêté a pour considérant : « Que fils d'un père, étranger il est vrai par sa naissance, mais français par les emplois militaires qu'il a exercés en France au service de laquelle il est mort avec le titre de lieutenant général¹⁰⁷. Le réclamant y a occupé lui-même des emplois militaires ; que, né français, il est soumis aux lois sur l'émigration. »

Oui sans doute, tout Français est soumis aux lois de son pays. Mais dans l'espèce et comme on vient de le démontrer, Elie Kalb n'est pas français. Lui, son père, ni personne de sa famille, n'ayant jamais pu l'être que par une volonté librement exprimée. Il s'en suit que nul d'entre eux n'est soumis aux lois de la France.

¹⁰⁷ Note de l'auteur de la réclamation : « Le citoyen Necker a toujours résidé en France, il a occupé le premier plan de la France, cependant il a été rayé comme étranger parce qu'il n'avait jamais renoncé à ce titre et il existe une infinité d'exemples semblables. »

Le titre de brigadier des armées donné à son père lorsqu'il était en Amérique où il est mort, ne lui fait pas perdre, ne le prive pas de sa qualité d'étranger. Un titre honorifique se conférait par une puissance quelconque à un étranger qui s'en était rendu digne. Souvent et fréquemment on a vu des Français en recevoir de puissances étrangères sans cesser d'être français, comme aussi des étrangers en recevoir de la France sans cesser d'être étrangers. S'il en eût été autrement, on se demande quel est l'homme qui eût voulu abjurer sa patrie pour un misérable titre honorifique qui l'eût dégradé à ses propres yeux et à ceux de ses concitoyens.

Quand un étranger vient résider en France pour y exercer un état public politique, en un mot une fonction pour étranger salarié, qu'il s'y marie, qu'il y donne le jour à des enfants, acquiert-il par là le titre de citoyen français ? Non, il conserve toujours celui d'étranger qu'il y a apporté. Le Directoire lui-même a consacré ce principe dans une infinité de cas semblables, à l'appui desquels la nouvelle législation française s'était déjà prononcée lors du licenciement des régiments suisses à la solde de la France qui ont été pensionnés en se retirant dans leur patrie, dont la plupart étaient nés en France de père suisse, qui y jouissaient de titres honorifiques et y avaient acquis des possessions patrimoniales. Ceux-là sont-ils des émigrés ? Non, parce qu'ils ne sont pas français¹⁰⁸. Elie Kalb, prussien et étranger, quoique né en France, n'est pas plus français que les Suisses qui ont été licenciés et qui se sont retirés en Suisse. Il se trouve même dans une position bien plus favorable en se reportant à son acte de naissance reçu par un ministre étranger et à tous les actes conservatoires qui ont assuré à sa famille le titre d'étranger.

En effet, la famille Kalb n'a jamais cessé d'exercer en France des emplois comme étrangers salariés ; celui qu'Elie y exerçait encore en 1792 le démontre évidemment, puisque sans cette qualité d'étranger, il n'aurait pu servir comme officier dans le ci-devant régiment des Deux-Ponts ; c'est donc précisément son service dans ce corps d'allemands qui corrobore son titre. [...] »

¹⁰⁸ Seconde note de l'auteur de la réclamation : « Théophile van Robais établi en France, y ayant ses possessions, retiré en Hollande sa patrie depuis la Révolution, oncle d'Elie Kalb par sa mère, a été rayé de la liste des émigrés depuis 4 mois. » En fait Elie se réfère à une décision provisoire, Théophile ne fut radié définitivement que début 1799.

Annexe 4. Zucker et la recherche des lettres du général de Kalb

Le 8 août 1961, A.E. Zucker a adressé à René Soulange-Teissier un compte rendu très détaillé des recherches auxquelles il dut se livrer pour pouvoir consulter les lettres du général de Kalb à son épouse. La connaissance de leur contenu était pour lui un préalable nécessaire pour entreprendre la rédaction de sa biographie. Il était loin de se douter des intéressantes complications qui allaient s'ensuivre.

Il s'orienta tout d'abord vers les bibliothèques historiques des Etats-Unis. Il espérait que Kapp avait déposé auprès de l'une d'elles les nombreux documents qu'il avait rassemblés. Historien reconnu, il ne pouvait ignorer que ses sources formaient pour ses pairs un patrimoine de grande valeur qu'il devait avoir mis à l'abri pour préserver l'avenir.

Il écrivit donc à de nombreux conservateurs. Il obtint en retour certaines réponses intéressantes. Il en fit part comme suit.

« La Bibliothèque publique de New-York effectua très gentiment une recherche qui produisit une demi-douzaine de documents intéressants. La Société historique de Pennsylvanie est riche en matériaux, copies de la correspondance de de Kalb avec les grands hommes d'Etat français de son temps, Choiseul et Broglie, comportant 183 lettres. Harvard a quelques lettres très intéressantes, dont une que de Kalb écrivit en français au baron von Steuben. La Société historique du Maryland possède le livre d'ordres du général Gist qui servit sous de Kalb dans la campagne du sud, ainsi que d'autres documents de valeur. La Bibliothèque maçonnique de New-York détient un compte rendu des cérémonies dirigées par les maçons au monument de Kalb à Camden en 1825 quand La Fayette posa la première pierre. Les Archives nationales à Washington fournirent une lettre écrite par de Kalb au docteur Phyle, un physicien allemand à Philadelphie, dans laquelle il dit à son ami combien il était désireux de combattre pour la liberté des 13 colonies. Cette lettre a été lue au Congrès continental par Robert Morris et a sans aucun doute conduit le Congrès à changer sa décision première refusant à de Kalb le titre de major général¹⁰⁹. La Bibliothèque du Congrès possède quelques lettres prises par Cornwallis lors de sa victoire à Camden, qui lui sont venues d'Angleterre. »

¹⁰⁹ La lecture de cette lettre datée du 26 décembre 1775 eut lieu le 13 mars 1777, soit bien avant les faits en cause. L'assemblée décida de remercier son auteur mais de ne pas donner suite, « du moins pas à présent ».

« Mais où étaient les 92 lettres que de Kalb écrivit à sa femme, qu'il s'agisse soit des originaux, soit des copies ? Après beaucoup de correspondances avec de nombreux bibliothécaires, j'en vins à la conclusion qu'elles n'étaient pas, de façon presque certaine, aux Etats-Unis. »

Entre-temps, Zucker avait pu joindre Edith Lenel, petite-fille de Kapp. Comme ce dernier était rentré définitivement en Allemagne en 1870, il était possible qu'il ait emmené ses précieux documents. Elle lui répondit qu'elle ne savait rien d'un éventuel dépôt, ajoutant ce détail peut-être important que la bibliothèque allemande de l'historien avait été détruite.

Il ne lui restait plus qu'à se rendre à Paris, ce qu'il fit en juillet 1961. Sur place, il trouve une première piste en lisant Doniol et le renvoi relatif à l'autorisation d'utiliser les lettres. Mais, comme il n'y avait pas d'adresse et que le nom de Soulange-Teissier était inconnu de la Société des Cincinnati, il ne put aboutir. Il restait juste sur sa liste une visite à Milon-la-Chapelle, « seulement pour la couleur locale ».

L'auteur poursuit : « Par un matin ensoleillé, un ami me conduisit à travers un beau pays ondulé au-delà de Versailles et nous trouvâmes le château sans difficulté. S'élevant à 100 pieds en arrière de la route étroite, c'est un immeuble bien proportionné de trois étages, entouré de magnifiques arbres élevés. »

« Une servante ouvrit la grille et nous conduisit à l'intérieur. La maîtresse de maison écouta notre histoire et nous dit qu'elle était seulement une locataire. M. d'Abzac, veuf et âgé de plus de 80 ans, vivait maintenant avec sa soeur dans une plus petite maison des environs¹¹⁰. Par téléphone, elle arrangea notre visite à ce gentleman d'ici une heure. Elle nous montra le château, nous parla du cimetière avec le caveau de famille et gentiment nous donna quelques détails intéressants. Lorsque je mentionne mon « sésame ouvre-toi » de Soulange-Teissier, dans un style d'affaires, elle téléphone de nouveau, et me donna une adresse, 105 boulevard de la Reine à Versailles. Nous rendîmes visite aux d'Abzac et visitâmes le cimetière. Nous déjeunâmes à Versailles et enfin j'ai sonné à la porte du si longtemps recherché M. Soulange-Teissier. »

¹¹⁰ Thérèse de Vandière de Vitrac d'Abzac (1876-1975), Henry de Vandière de Vitrac d'Abzac (1873-1964) membre de l'ordre des Cincinnati.

« J'arrivais à un moment bien choisi, alors que le mari, la femme et leur fils de trente ans (*sic*) prenaient leur café. Je fus invité à me joindre à eux avant même qu'ils sachent qui j'étais et ce que je voulais. Nous parlâmes longuement du général de Kalb. J'appris que c'était le père de mon hôte qui avait autorisé Doniol à citer les lettres dans son ouvrage. Finalement je demandais à être autorisé à les voir. M. Soulange-Teissier qui a 83 ans et a servi dans le service consulaire français en Extrême-Orient tout de suite après le soulèvement boxer en 1902 jusqu'en 1936, déclara que, puisqu'il avait refusé une requête similaire peu de temps avant, il devait me faire la même réponse. »

« Nous parlâmes encore un peu du général et ensuite de l'Extrême-Orient où lui et moi avons eu tant de fascinantes expériences. Graduellement, je paraissais presque être devenu un membre de la famille. Tout à coup, me frappant sur le genou, il s'écria : *Je vais vous faire une proposition ; je demanderai à mon cousin d'Abzac s'il n'a pas d'objections à ce que vous voyiez les lettres.* C'est de cette façon qu'il arriva que j'aie passé quatre merveilleuses après-midi dans le salon de ce vieux gentleman à choisir les lettres qui furent photocopiées pour mon usage et pour écrire l'histoire de Johan Kalb qui devint le général Jean de Kalb »

Ces thèmes ont été largement repris par Zucker dans la préface de son ouvrage et il conclut ainsi sur le sujet : « La découverte de la onzième heure rendit possible un compte rendu véritable et précis du séjour du général de Kalb en Amérique, ce dont je reste profondément reconnaissant. »

Sources et bibliographie

1. Sources manuscrites

- Kalb (Jean de), papiers de famille, dont plus particulièrement fonds Kalb comportant lettres à son épouse, numérotées par ses soins de 1 à 92 (26 lettres manquantes) et correspondance entre A.E. Zucker et R. Soulange-Teissier (1961-1970), manuscrit sans titre de J. Nachtmann.
- Kalb (Frédéric de), Arch. nat., W 295 n° 237 affaire Kalb, et W 524.
- Kalb (Elie et Caroline de, épouse de Jean-Luc Geymüller), Arch. nat., F 7 / 4994.
- Van Robais (Théophile), Arch. nat., F 7 / 5793.

2. Sources imprimées, bibliographie

* A propos du général de Kalb

- Bancroft (Georges)
History of the United States, New-York, 1887.
- Colleville (Ludovic, comte de)
Les missions secrètes du général major baron de Kalb, Paris, 1885.
- Doniol (Henri)
La participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique, correspondance diplomatique et documents, Paris, 1886-1899.
- Kapp (Frédéric)
The life of John Kalb, New-York, 1884.
- Lasseray (Commandant André)
Les Français sous les 13 étoiles (1775-1783), Paris 1935.
- Larquié (Bernard de)
La Fayette usurpateur du vaisseau « La Victoire » Paris, 1984.
Dictionnaire de Broglie et du vaisseau « La Victoire », Paris, 1986.
- Lerville (Edmond, commandant)
Un général français peu connu, le baron de Kalb (1721-1780), *Revue historique des armées* 1986 n°1, p. 78-87.
- Maurois (André)
Adrienne ou la vie de M^{me} de La Fayette, Paris, 1960.
- Manceron (Claude)
Les hommes de la liberté, tome 2, Le vent d'Amérique, Paris, 1974.
- Nachtmann (Jean)
Un chapitre de la vie de de Kalb, Paris, 1859.
- Perrault (Gilles)
Le Secret du Roi, tome III, La Revanche américaine.
- Rietstop (J.B.)
Armorial général, Bouda, 2 vol. 1884.
- Zucker (A.E.)
Général de Kalb, La Fayette's mentor, Genève, Assen, 1966.

* Divers

- Abzac (Arnaud d')

Généalogie de la Maison d'Abzac, 1995¹¹¹.

- *Almanachs royaux* de 1739 à 1760 et 1786, Paris.

- Contenson (Ludovic, baron de)

La société des Cincinnati de France et la guerre d'Amérique, 1778-1783, Paris 1926.

- Diesbach (Ghislain de)

Histoire de l'émigration (1789-1814), Paris, 1975 et 1998.

- Gardiner (Asa Bird)

The order of the Cincinnati in France, Rhode Island, 1905.

- Gerard (E.)

Paris souterrain, Paris, 1994.

- Grenier (Louis)

Château de Bagatelle, Abbeville, France, Abbeville, 1994.

- Haudrière (Philippe)

La Compagnie française des Indes au XVIIIe siècle, Paris, 1989.

- Hillairet (Jacques)

Dictionnaire historique des rues de Paris, Paris, 1963.

- Lenotre (Georges)

Le Tribunal révolutionnaire (1793-1795), Paris, 1947.

- Lüthy (Herbert)

La banque protestante en France de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution, Paris, 1961.

- *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Ed. Firmin-Didot, Paris, 1870.

- Voltaire (François Marie Arouet, dit)

Le siècle de Louis XIV, Paris, 1978.

- Wallon (Henri)

Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris, 2 vol, Paris, 1880.

¹¹¹ D'après la version imprimée en 1828 par le chevalier de Courcelles, continuée jusqu'en 1916 avec l'assistance du baron de Vandière de Vitrac, reprise jusqu'en 1995 par Arnaud d'Abzac.